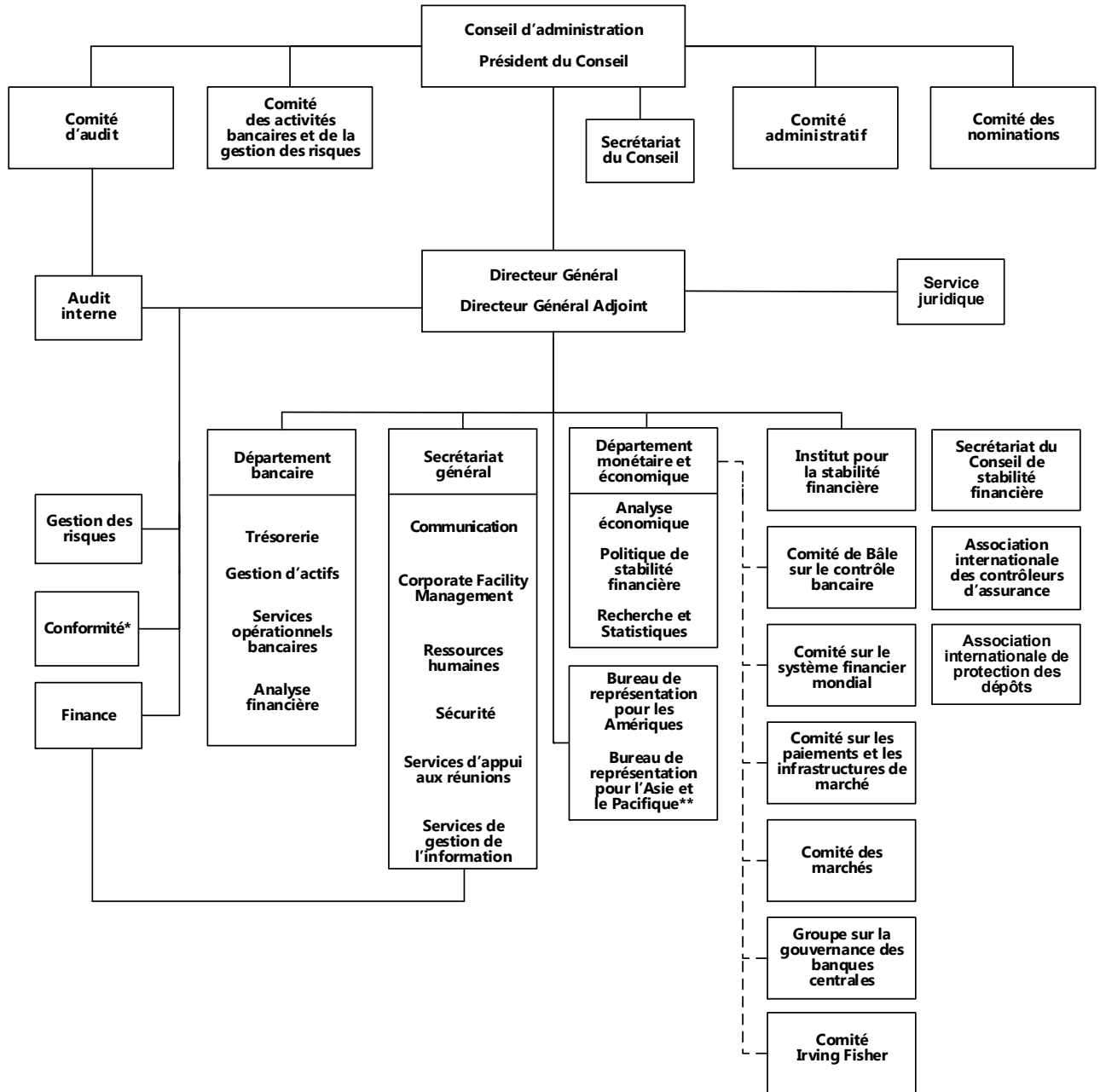


Organigramme de la BRI au 31 mars 2017



* Dispose d'un accès direct au Comité d'audit.

** Fournit des services bancaires aux autorités monétaires de la région.

La BRI : mission, activités, gouvernance et résultats financiers

La Banque des Règlements Internationaux (BRI) assiste les banques centrales dans leurs efforts en faveur de la stabilité monétaire et financière, favorise la coopération internationale dans ce domaine et fait office de banque des banques centrales. La BRI s'acquitte de cette mission principalement en :

- facilitant le dialogue et la collaboration entre banques centrales et autres autorités œuvrant à la stabilité financière ;
- menant des travaux de recherche sur les questions stratégiques auxquelles sont confrontées les banques centrales et les autorités de contrôle du secteur financier ;
- agissant comme contrepartie de premier ordre pour les banques centrales dans leurs opérations financières ;
- intervenant comme agent ou mandataire (*trustee*) dans le cadre d'opérations financières internationales.

Outre son siège à Bâle (Suisse), la BRI dispose de Bureaux de représentation à Hong-Kong, région administrative spéciale de la République populaire de Chine (Hong-Kong RAS), et à Mexico.

Le présent chapitre passe en revue, à la lumière des objectifs susmentionnés, les activités menées au cours de l'exercice 2016/17 par la BRI et les groupes qu'elle accueille ; il décrit le cadre institutionnel qui sous-tend leurs travaux ; et il présente les résultats financiers pour l'exercice écoulé.

Le Processus de Bâle

C'est dans le cadre du Processus de Bâle que la BRI promeut la coopération internationale entre les autorités monétaires et les responsables du contrôle financier. En offrant un forum de discussion entre banques centrales et autres autorités financières, et en hébergeant et soutenant divers groupes internationaux, la BRI contribue ainsi de manière déterminante au renforcement de la stabilité et de la résilience du système financier mondial.

Réunions bimestrielles et autres consultations régulières

Lors des réunions bimestrielles, qui se tiennent en général à Bâle, les gouverneurs et autres hauts responsables des banques centrales membres de la BRI examinent les évolutions récentes et les perspectives de l'économie mondiale et des marchés financiers. Ils échangent en outre leurs points de vue et expériences sur des sujets intéressant les banques centrales.

Réunion sur l'économie mondiale

La Réunion sur l'économie mondiale (REM) rassemble les gouverneurs de 30 banques centrales membres de la BRI représentant les principales économies avancées et

économies de marché émergentes (EME), soit les quatre cinquièmes environ du PIB mondial. Les gouverneurs de 19 autres banques centrales y assistent en qualité d'observateurs¹. Présidée par Agustín Carstens, gouverneur de la Banque du Mexique, la REM a deux missions principales : i) suivre l'évolution de l'économie mondiale et du système financier, et en évaluer les risques et opportunités ; ii) formuler des recommandations à l'intention de trois comités de banques centrales sis à la BRI : le Comité sur le système financier mondial, le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché et le Comité des marchés.

Les débats économiques portent essentiellement sur la situation macroéconomique et financière dans les économies avancées et émergentes. Parmi les questions abordées par la REM au cours des dernières années figurent les risques de renversement des principaux marchés obligataires, les objectifs d'inflation, la croissance fondée sur la consommation et le panachage des politiques monétaires, budgétaires et structurelles.

Comité économique consultatif

Le Comité économique consultatif (CEC) est un groupe informel composé de 18 membres assistant la REM. Lui aussi présidé par le président de la REM et constitué de tous les gouverneurs membres du Conseil d'administration de la BRI ainsi que du Directeur général de la BRI, le CEC mène des analyses et prépare des propositions à soumettre à l'attention de la REM. De plus, le président du CEC formule, à l'adresse de la REM, des recommandations sur la nomination des présidents des trois comités de banques centrales déjà cités, ainsi que sur la composition et l'organisation de ces comités.

Réunion de tous les gouverneurs

Les gouverneurs des 60 banques centrales membres de la BRI sont conviés à cette réunion bimestrielle, que préside le Président du Conseil d'administration de la Banque. Y sont traitées diverses questions d'intérêt général pour les participants. En 2016/17, ceux-ci ont abordé les sujets suivants : les interventions sur les marchés des changes, le cyberrisque et les problèmes qu'il pose aux banques centrales, la promotion de la résilience économique, les implications macroéconomiques des chaînes de valeur mondiales, et les modalités et les risques de l'intermédiation mondiale en dollar.

D'un commun accord avec la REM et le Conseil d'administration de la BRI, la Réunion de tous les gouverneurs supervise les travaux de deux autres groupes, dont la représentativité ou l'assise est plus large que celle de la REM : le Groupe sur la gouvernance des banques centrales (qui se rassemble, lui aussi, à l'occasion des réunions bimestrielles) et le Comité Irving Fisher sur les statistiques de banque centrale.

¹ Les membres de la REM sont les gouverneurs des banques centrales des juridictions suivantes : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Corée, Espagne, États-Unis, France, Hong-Kong RAS, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Malaisie, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Russie, Singapour, Suède, Suisse, Thaïlande et Turquie ; ainsi que le Président de la Banque centrale européenne (BCE). Les gouverneurs qui assistent en qualité d'observateurs représentent les pays suivants : Algérie, Autriche, Chili, Colombie, Danemark, Émirats arabes unis, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pérou, Philippines, Portugal, Roumanie et République tchèque.

Gouverneurs de banque centrale et Responsables du contrôle bancaire

Le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS, Group of Central Bank Governors and Heads of Supervision) est une instance de haut niveau œuvrant à la collaboration internationale en matière de contrôle bancaire. Présidé par Mario Draghi, Président de la BCE, le GHOS se réunit périodiquement pour statuer sur les textes réglementant le secteur à l'échelle mondiale et superviser les travaux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Autres réunions de gouverneurs

Les gouverneurs de banque centrale des principales EME se réunissent trois fois l'an – à l'occasion des réunions bimestrielles de janvier, mai et septembre – afin d'échanger des vues sur des questions intéressant tout particulièrement les EME. Au nombre des sujets abordés en 2016/17 ont figuré les pressions inflationnistes et déflationnistes, les défis auxquels sont confrontées les banques dans les EME et les implications des événements politiques pour les perspectives de ces économies.

Par ailleurs, des réunions sont régulièrement organisées à l'intention des gouverneurs de banque centrale de petites économies ouvertes.

Autres consultations

La BRI organise régulièrement des réunions auxquelles sont conviés de hauts responsables de banque centrale et, de temps à autre, des représentants de certaines autorités financières, du secteur financier privé et du monde universitaire, pour échanger des vues sur des questions présentant un intérêt commun. Certaines de ces réunions sont organisées par les Bureaux de représentation de la BRI à Hong Kong RAS et à Mexico.

L'année écoulée a ainsi vu se dérouler :

- les réunions annuelles des groupes de travail sur la politique monétaire, qui se tiennent à Bâle ou – à leur invitation – dans des banques centrales d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe centrale et orientale ;
- une réunion des sous-gouverneurs de banque centrale des EME sur les dispositifs macroprudentiels ;
- les réunions de haut niveau organisées par l'Institut pour la stabilité financière dans diverses régions du monde à l'intention des responsables de banques centrales et d'autorités de contrôle.

Comités et associations hébergés par la BRI

La BRI héberge et soutient des groupements internationaux – six comités et trois associations – chargés d'élaborer des normes et d'œuvrer à la stabilité financière. La présence de ces groupes sur un même site facilite la communication et la collaboration entre eux ainsi que leur interaction avec les gouverneurs de banque centrale et d'autres hauts responsables dans le contexte du programme des réunions régulières de la BRI. En outre, la taille réduite de ces groupes leur confère souplesse et ouverture dans l'échange d'informations, ce qui facilite la coordination, tout en évitant doublons et lacunes entre les groupes.

Les travaux des comités et associations sis à Bâle s'appuient sur l'expertise de la BRI en matière de recherche économique et de statistiques et sur son expérience pratique dans le domaine bancaire.

Les comités hébergés par la BRI, dont le programme de travail répond aux besoins de divers ensembles de banques centrales et autorités prudentielles, sont les suivants :

- le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) met au point des normes réglementaires de portée mondiale pour les banques et s'emploie à renforcer la supervision micro- et macroprudentielle ;
- le Comité sur le système financier mondial (CSFM) suit et analyse des questions relatives aux marchés et systèmes financiers ;
- le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché (CPIM) analyse et définit les normes concernant les infrastructures de paiement, de compensation et de règlement ;
- le Comité des marchés suit l'évolution des marchés financiers et ses conséquences sur les opérations de banque centrale ;
- le Groupe sur la gouvernance des banques centrales étudie les questions relatives à la structure et au fonctionnement des banques centrales ;
- le Comité Irving Fisher sur les statistiques de banque centrale examine des questions statistiques relatives à la stabilité économique, monétaire et financière.

Les associations hébergées par la BRI sont :

- le Conseil de stabilité financière (CSF), association constituée des ministères des Finances, des banques centrales et d'autres autorités financières de 25 pays, coordonne les travaux menés par les autorités nationales et les instances de normalisation internationales, et élabore des documents d'orientation en vue de renforcer la stabilité financière ;
- l'Association internationale de protection des dépôts (IADI, International Association of Deposit Insurers) fixe les normes mondiales applicables aux systèmes d'assurance des dépôts et encourage la coopération sur les mécanismes de protection des dépôts et de résolution bancaire ;
- l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) définit des normes pour le secteur de l'assurance de façon à promouvoir la cohérence de son contrôle au plan mondial.

L'Institut pour la stabilité financière (ISF) de la Banque facilite la diffusion, auprès des banques centrales et des agences de régulation et de supervision du secteur financier, des travaux des instances de normalisation, au travers d'un vaste programme de rencontres, séminaires et modules de formation en ligne.

Activités des comités hébergés par la BRI et de l'ISF

Cette section résume les principales activités menées pendant l'année par les six comités ayant leur secrétariat à la BRI, ainsi que par l'Institut pour la stabilité financière.

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire

Principal organisme chargé d'élaborer des normes de portée mondiale aux fins de la réglementation prudentielle bancaire, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire

(CBCB) offre un cadre de coopération sur les questions liées au contrôle bancaire. Il a pour mandat de renforcer la réglementation, le contrôle et les pratiques des banques à travers le monde en vue d'améliorer la stabilité financière mondiale.

Le Comité de Bâle est composé de hauts représentants d'autorités de contrôle bancaire et de banques centrales ayant des missions de supervision bancaire ou de stabilité financière dans les juridictions membres. Présidé par Stefan Ingves, Gouverneur de la Banque de Suède, il se réunit généralement quatre fois par an. Le Comité rend compte au Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (GHOS) et sollicite le soutien de ce dernier pour ses grandes décisions et ses priorités stratégiques.

Programme de travail

Au cours de l'année écoulée, le Comité de Bâle a réalisé d'importants progrès dans la finalisation des réformes de Bâle III engagées après la crise. Ces réformes visent à réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques (RWA), afin de restaurer la crédibilité du dispositif correspondant.

En outre, le Comité continue de promouvoir un contrôle bancaire robuste, une coopération efficace et une mise en œuvre intégrale, ponctuelle et homogène du dispositif prudentiel de Bâle.

Les thèmes clés du programme de travail et les priorités stratégiques du Comité sont les suivants :

- **Finalisation des initiatives en cours :** questions réglementaires liées aux provisions comptables, méthodologie d'évaluation des banques d'importance systémique mondiale et traitement réglementaire des expositions à des titres souverains.
- **Suivi des risques émergents et réflexion sur la manière adéquate d'y répondre :** le Comité continuera de surveiller les risques et les évolutions de comportement au sein du système bancaire d'un point de vue micro- et macroéconomique, et de définir les réponses prudentielles et politiques appropriées en tant que de besoin.
- **Évaluation de la mise en œuvre et de l'impact des réformes engagées après la crise :** le Comité s'appuiera sur son évaluation existante de l'impact des réformes de l'après-crise, notamment en ce qui concerne leur efficacité dans la réduction de la variabilité excessive des RWA. Il continuera de suivre et d'évaluer la mise en place des normes de Bâle par ses membres.
- **Promotion d'une supervision robuste :** il s'agit (i) d'encourager la mise en œuvre ponctuelle, homogène et efficace des normes et directives du Comité et (ii), de tendre vers une amélioration des pratiques et des principes de contrôle bancaire, en particulier dans les pays membres du Comité, en identifiant les risques émergents et les défis prudentiels, en concevant et en appliquant des politiques de contrôle, en améliorant les outils et techniques de contrôle, en favorisant la coopération et la coordination, et en soutenant l'évaluation de l'efficacité prudentielle.

Programme de réformes

Pendant l'année, le Comité de Bâle a finalisé ou publié pour consultation plusieurs rapports et normes bancaires internationales.

Approche standard de la mesure du risque opérationnel. Publié en mars 2016, le document consultatif mis à jour *Standardised measurement approach for operational risk* présente les propositions révisées issues de la vaste revue du dispositif de fonds propres par le Comité. Les révisions des approches standards pour le calcul des exigences de fonds propres en regard du risque opérationnel avaient été initialement proposées en octobre 2014. Le dispositif révisé s'appuiera sur une approche unique, non fondée sur un modèle, pour l'estimation des exigences de fonds propres en regard du risque opérationnel. La nouvelle proposition, qui tire parti de la simplicité et de la comparabilité d'une approche standard, présente la sensibilité au risque d'une approche avancée. L'association standardisée des informations relatives aux états financiers et de l'expérience des banques en termes de pertes internes vise à favoriser la cohérence et la comparabilité de la mesure des fonds propres en regard du risque opérationnel.

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier : dispositif consolidé et renforcé. Publié en mars 2016, ce document consultatif propose de renforcer le dispositif sur la base de la version révisée, en janvier 2015, des exigences de communication financière relatives au troisième pilier. Les renforcements proposés façonnent un dispositif consolidé et renforcé du troisième pilier, qui vise à promouvoir la discipline de marché au travers d'exigences réglementaires de communication financière.

Réduction de la variation des actifs pondérés selon le risque de crédit : limites à l'utilisation des approches fondées sur les modèles internes. Le document consultatif *Reducing variation in credit risk-weighted assets: constraints on the use of internal model approaches*, publié en mars 2016, énonce les modifications que le Comité propose d'apporter aux approches « fondation » et « avancée » fondées sur les notations internes (IRB). Ces propositions incluent des mesures complémentaires afin (i) de simplifier le dispositif réglementaire et les comparaisons et (ii), de remédier à la variabilité excessive des exigences de fonds propres en regard du risque de crédit. Plus précisément, le Comité a proposé (i) de supprimer la possibilité de recourir aux approches IRB pour certaines expositions lorsque les paramètres de modèles ne semblent pas pouvoir être évalués de façon suffisamment fiable aux fins des fonds propres réglementaires ; (ii) d'appliquer aux paramètres de modèles des planchers au niveau des expositions, afin de garantir un degré de prudence minimal s'agissant des portefeuilles pour lesquels les approches IRB restent disponibles ; et (iii) de fournir des indications plus précises en termes d'estimation des paramètres afin de réduire la variabilité des RWA dans les portefeuilles pour lesquels les approches IRB restent disponibles.

Bâle III : révision du cadre régissant le ratio de levier. Ce document consultatif, publié en avril 2016, énonce les révisions que le Comité propose d'apporter à la conception et au calibrage du dispositif de ratio de levier de Bâle III, instaurant un ratio simple, transparent et non fondé sur les risques en complément de l'exigence de fonds propres fondée sur les risques. Les changements proposés s'appuient sur les résultats de la période d'évaluation qui court depuis 2013 et sur les commentaires formulés par les intervenants de marché et les parties prenantes depuis la parution, en janvier 2014, de la norme de Bâle III relative au ratio de levier et aux exigences de publicité.

Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire. Publiée en avril 2016, cette norme met à jour le document de 2004 intitulé *Principles for the management and supervision of interest rate risk*, qui présentait les attentes des autorités de contrôle en matière de recensement, de mesure, de suivi et de maîtrise du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire par les banques, ainsi que de surveillance

prudentielle de ce risque. Elle reflète l'évolution des pratiques prudentielles et de marché depuis la publication des Principes et s'avère particulièrement pertinente au vu des taux d'intérêt exceptionnellement bas qui prévalent actuellement dans de nombreuses juridictions. La norme révisée devrait être mise en œuvre d'ici 2018.

Révisions du dispositif de titrisation. En juillet 2016, le Comité a publié *Revisions to the securitisation framework*, une norme mise à jour du traitement des fonds propres réglementaires en regard des expositions de titrisation, incluant le traitement de titrisations simples, transparentes et comparables (« STC »). Cette mise à jour modifie les normes de fonds propres établies par le Comité en 2014 pour les titrisations et fixe des critères supplémentaires de différenciation entre le traitement réglementaire des titrisations STC et celui des autres opérations de titrisation.

Traitement réglementaire des provisions comptables. En octobre 2016, le Comité a publié parallèlement un document consultatif et un document de discussion portant sur les aspects réglementaires du traitement des provisions comptables en vertu du dispositif de fonds propres de Bâle III (*Regulatory treatment of accounting provisions*). Les instances de normalisation comptable ont adopté des normes de provisionnement requérant l'usage de modèles fondés sur les pertes de crédit attendues (*expected credit losses*, ECL) plutôt que sur les pertes subies. Ces nouvelles normes comptables modifient les normes de provisionnement afin d'intégrer les estimations prospectives dans l'évaluation des pertes de crédit. Le document consultatif propose de conserver, durant une période provisoire, le traitement réglementaire actuel des provisions en vertu des approches standard et fondée sur les notations internes. Le document de discussion sollicite des contributions relatives aux politiques susceptibles d'être mises en œuvre pour le traitement réglementaire à long terme des provisions en vertu des nouvelles normes ECL.

Norme sur le traitement des participations détenues en instruments de capacité totale d'absorption des pertes. Ce document, publié en octobre 2016, constitue la norme finale relative au traitement réglementaire des fonds propres en regard des investissements des banques dans des instruments de capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) pour les établissements bancaires d'importance systémique mondiale (EBISm). Cette norme vise à réduire le risque de contagion au sein du système financier au cas où un EBISm ferait l'objet d'une résolution. Elle s'applique tant aux EBISm qu'aux non-EBISm détenant de tels instruments. Elle reflète en outre les modifications du dispositif de Bâle III visant à préciser comment les EBISm doivent prendre en compte les exigences relatives à la TLAC lorsqu'ils calculent leurs volants de fonds propres réglementaires.

Le Comité a également publié des réponses à des questions fréquemment posées concernant plusieurs sujets. Ces réponses couvrent :

- Les exigences de fonds propres en regard du risque de marché ;
- Le cadre de Bâle III régissant le ratio de levier ;
- La révision des exigences de communication financière au titre du troisième pilier ;
- Le dispositif prudentiel pour la mesure et le contrôle des grands risques ;
- Le ratio de liquidité à long terme (NSFR).

Mise en œuvre de la réglementation

La mise en œuvre du cadre réglementaire demeure une priorité essentielle du Comité de Bâle. Le Programme d'évaluation de la concordance des réglementations (*Regulatory Consistency Assessment Programme – RCAP*) surveille la progression de la mise en œuvre dans les juridictions membres et évalue la concordance et l'exhaustivité des normes adoptées. Par ailleurs, le RCAP facilite le dialogue entre les membres du Comité et aide celui-ci à élaborer les normes.

Durant l'année écoulée, le RCAP a procédé à des évaluations en Argentine, en Corée du Sud, en Indonésie, au Japon, en Russie, à Singapour et en Turquie. Les cadres applicables aux établissements bancaires d'importance systémique (EBIS) ont été passés en revue dans les juridictions membres hébergeant des EBIS : en Chine, aux États-Unis, au Japon, en Suisse et dans l'Union européenne. Le Comité a finalisé en décembre 2016 la revue de la mise en œuvre par tous ses membres du dispositif de fonds propres fondé sur les risques. Il est en train d'évaluer l'homogénéité des réglementations en matière de fonds propres et de ratio de liquidité à court terme (LCR) en Australie, au Brésil, au Canada, en Chine, aux États-Unis, en Suisse et dans l'Union européenne.

Le Comité a en outre publié plusieurs autres rapports relatifs à la mise en œuvre du dispositif de Bâle.

Analyse des actifs pondérés pour le risque de crédit dans le portefeuille bancaire. Le document *RCAP: Analysis of risk-weighted assets for credit risk in the banking book* constitue le deuxième rapport d'analyse des variations de RWA au sein des banques recourant aux modèles fondés sur les notations internes pour calculer leurs exigences de fonds propres en regard du risque de crédit. Ce rapport expose également les bonnes pratiques observées au sein des fonctions de validation indépendante des modèles des banques, notamment en termes de gouvernance du processus de validation, de méthodologie et de portée des fonctions de validation des banques, et de rôle de la fonction de validation dans différentes phases de développement et mise en œuvre des modèles.

Rapports d'étape sur l'adoption du dispositif prudentiel de Bâle. Ces rapports, publiés en avril et en octobre 2016, donnent une vision d'ensemble des progrès réalisés par les membres du Comité dans l'adoption des normes de Bâle III. Ils sont axés sur l'état présent des procédures législatives nationales, dans le but de vérifier que les normes de Bâle sont transposées dans les textes de loi et les règlements nationaux selon les calendriers internationaux convenus. Ils couvrent les normes de fonds propres en fonction des risques, le ratio de levier, les normes de liquidité (LCR et NSFR), le cadre applicable aux EBIS, les exigences de communication révisées au titre du troisième pilier et le dispositif relatif aux grands risques.

Rapport aux dirigeants du G20 sur la mise en œuvre des réformes prudentielles de Bâle III. Le document *A report to G20 Leaders on implementation of the Basel III regulatory reforms*, publié en août 2016, visait à informer les dirigeants du G20 des progrès accomplis et des obstacles restant à surmonter dans la mise en œuvre des réformes réglementaires de Bâle III depuis le rapport précédent, établi en novembre 2015. Il présente en résumé les mesures prises par les juridictions membres du Comité pour adopter les normes de Bâle III, les progrès réalisés par les banques pour renforcer leurs fonds propres et leur liquidité, la concordance de la mise en œuvre de Bâle III dans les juridictions évaluées depuis le dernier rapport du Comité et le programme de travail du Comité en ce qui concerne la mise en application des normes.

Guide pour les évaluations juridictionnelles. S'appuyant sur l'expérience acquise par le biais du RCAP, le Comité a actualisé les procédures et processus d'évaluation juridictionnelle suivis dans le cadre de ce programme au sein d'un document, *RCAP: Handbook for Jurisdictional Assessments*, publié en mars 2016. Ce manuel présente la méthodologie d'évaluation, assortie d'un questionnaire RCAP que les juridictions membres doivent remplir avant l'évaluation. Manuel et questionnaire aideront les autorités de régulation, de contrôle et de stabilité financière à évaluer leurs propres avancées dans la mise en œuvre du dispositif de Bâle III, et à identifier les domaines où des progrès peuvent être faits. Ces documents seront revus et mis à jour à mesure que le champ d'activité du RCAP sera étendu, de manière à englober tous les aspects de Bâle III.

Suivi de Bâle III. Le Comité a publié deux rapports de suivi, en septembre 2016 et février 2017, dans le cadre d'un processus rigoureux visant à revoir régulièrement les implications des normes de Bâle III. Les résultats des exercices précédents ont été publiés deux fois par an depuis 2012. Sur la base des données au 30 juin 2016 et d'une application pleine, le dernier rapport montre que la quasi-totalité des banques participantes ont satisfait aux exigences d'un ratio CET1 minimum de Bâle III de 4,5 % et d'un ratio CET1 cible de 7,0 %, en tenant compte du volant de conservation des fonds propres (ainsi que des exigences supplémentaires applicables aux EBISm, le cas échéant).

Supervision

Le Comité de Bâle a publié cette année plusieurs documents destinés à aider les autorités de contrôle à assurer une supervision efficace des banques.

Traitement prudentiel des actifs à problème : définitions des expositions non productives et délais de grâce. Publiées en avril 2016, les définitions proposées dans le document consultatif *Prudential treatment of problem assets: definitions of non-performing exposures and forbearance* visent à encourager l'harmonisation de l'estimation et de l'application de deux mesures importantes de la qualité des actifs, pour favoriser ainsi la cohérence des déclarations réglementaires et des informations des banques. Jusqu'ici, les banques ont classé les prêts douteux de différentes manières, et il n'existe pas de normes internationales homogènes de classification.

Recommandations visant l'application des Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace à la réglementation et au contrôle des établissements acteurs de l'inclusion financière. Publié en septembre 2016, ce document s'appuie sur les travaux antérieurs du Comité visant à formuler des recommandations supplémentaires pour guider l'application des Principes fondamentaux à la supervision des établissements financiers desservant les exclus des circuits financiers. Ces travaux comprennent notamment un rapport sur les pratiques en vigueur dans la réglementation et le contrôle des établissements acteurs de l'inclusion financière (*Range of practice in the regulation and supervision of institutions relevant to financial inclusion*) et un autre sur les activités de microfinancement au regard des *Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace (Microfinance activities and the Core Principles for Effective Banking Supervision)*.

Révisions de l'annexe sur les services de correspondant bancaire. Dans le document *Revisions to the annex on correspondent banking* publié en novembre 2016, le Comité lance une consultation sur des propositions de révisions conformes aux directives du Groupe d'action financière internationale (GAFI) sur les *services de correspondant bancaire* publiées en octobre 2016, et visant à clarifier elles aussi les règles applicables aux banques exerçant des activités de correspondant bancaire. Ces révisions font

partie d'une vaste initiative internationale dont l'objectif est d'évaluer le déclin de ces activités et d'y remédier.

CBCB : www.bis.org/bcbs

Comité sur le système financier mondial

Le Comité sur le système financier mondial (CSFM) suit l'évolution des marchés financiers pour les gouverneurs participant à la Réunion sur l'économie mondiale de la BRI, et en analyse les implications en termes de stabilité financière et de politique de banque centrale. Présidé par William C. Dudley, président de la Banque de Réserve fédérale de New York, il est composé de sous-gouverneurs et d'autres hauts responsables de 23 banques centrales d'économies avancées et émergentes ainsi que du Chef du Département monétaire et économique et du Conseiller économique de la BRI.

Durant l'année écoulée, le Comité a consacré ses discussions conjoncturelles à des sujets liés aux prix des actifs et à l'activité financière d'entreprises financières ou non financières. Il a surveillé les implications, pour la stabilité financière, de l'évolution des valorisations des actions et des obligations, ainsi que des conditions du marché des changes, lesquelles reflètent la demande mondiale de financement en dollars. Il a étudié la rentabilité du secteur bancaire, l'évolution des flux de capitaux et la gestion des bilans des entreprises en termes de trésorerie et d'émission de dette. Il a débattu des risques potentiels d'une pentification de la courbe des rendements afin d'identifier des signes d'une augmentation des anticipations d'inflation et d'une hausse des taux à long terme.

En outre, des groupes d'experts de banques centrales réalisent des analyses approfondies. Trois de ces rapports ont été publiés durant l'année 2016/17. Deux d'entre eux ont porté sur l'intérêt du Comité pour les questions liées à la politique macroprudentielle. Le rapport intitulé *Experiences with the ex ante appraisal of macroprudential instruments* propose un panorama des méthodes expérimentées par les banques centrales pour évaluer l'impact des instruments utilisés ; des outils que celles-ci ont jugés adéquat de retenir, de leur calibrage et du moment choisi pour les utiliser ; et de l'évaluation qu'elles ont pu faire des fragilités et des risques financiers. Le deuxième rapport, *Objective-setting and communication of macroprudential policies*, avance l'idée que l'adoption d'un dispositif systématique de transmission de la politique au travers de procédures prévisibles peut contribuer à relever ces défis. L'un des aspects clés d'un tel dispositif est une communication stratégique clarifiant la manière dont les mesures macroprudentielles peuvent être facteur de stabilité financière. Le rapport expose la manière dont les objectifs de politique macroprudentielle sont fixés et dont la communication de cette politique est mise en œuvre. Il conclut notamment que l'explication du dispositif macroprudentiel facilite la prise de mesures en début de cycle, lorsque les instruments peuvent être plus efficaces et les ajustements, moins coûteux.

Le troisième rapport, *Designing frameworks for central bank liquidity assistance: addressing new challenges*, est né du constat que les banques centrales, si elles ont progressé dans leurs capacités à gérer de futures crises systémiques, ont encore à régler certains problèmes liés au soutien en liquidité. Ce rapport expose huit principes dans trois domaines : le soutien en liquidité à des intermédiaires financiers actifs à l'international, la transparence sur les opérations de soutien en liquidité et l'aide apportée à un marché spécifique. Il souligne la nécessité, pour les banques centrales, de mieux se préparer en période de calme et, en particulier, de réfléchir à la manière

dont l'interaction des dispositifs nationaux risque d'affecter la coordination et le soutien transfrontières, ainsi que la façon dont des discussions bilatérales ex ante pourraient faciliter la réalisation d'une opération au bon moment, le cas échéant.

CSFM : www.bis.org/cgfs

Comité sur les paiements et les infrastructures de marché

Le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché (CPIM) promeut la mise en place de mécanismes de paiement, de compensation, de règlement et de déclaration sûrs et efficaces. Le CPIM est une instance de normalisation mondiale en la matière. Il constitue également un espace de discussion où les banques centrales peuvent suivre et analyser ensemble les évolutions et coopérer sur des questions connexes, en matière de surveillance, de stratégie et d'activités, notamment en ce qui concerne la prestation de services de banque centrale. Présidé par Benoît Cœuré, membre du directoire de la BCE, le Comité est composé de représentants issus de 25 banques centrales.

Suivi de la mise en œuvre des normes relatives aux infrastructures de marchés financiers

Les *Principes pour les infrastructures de marchés financiers* (les Principes), publiés en avril 2012 par le CPIM et l'OICV, fixent les normes internationales applicables aux infrastructures de marchés financiers (IMF) d'importance systémique et précisent les responsabilités des autorités de surveillance ou de réglementation.

L'une des toutes premières priorités du CPIM est de veiller à la mise en œuvre de ces Principes. À cette fin, il opère un suivi en trois phases pour s'assurer de la transposition des Principes dans la législation nationale (phase 1) ; la concordance et l'exhaustivité de la législation (phase 2) ; la concordance des résultats de l'application des Principes dans différentes juridictions (phase 3).

Phase 1 : en juin 2016, le CPIM et l'OICV ont publié une troisième mise à jour du rapport d'évaluation de phase 1, qui montre que les 28 juridictions participantes continuent de réaliser des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre des Principes. Le rapport a notamment souligné que 19 d'entre elles avaient finalisé leurs mesures d'application pour l'ensemble des IMF, contre 15 en 2015.

Phase 2 : en juin 2016, le CPIM et l'OICV ont lancé l'évaluation de phase 2 des mesures d'application couvrant l'ensemble des IMF à Hong Kong RAS et Singapour. La publication des rapports est attendue au premier semestre 2017.

Phase 3 : en août 2016, le CPIM et l'OICV ont publié *Implementation monitoring of PFMI: Level 3 assessment – Report on the financial risk management and recovery practices of 10 derivatives CCPs*. Cette évaluation a établi que les contreparties centrales (CC) avaient accompli d'importants progrès dans la mise en œuvre de dispositions conformes aux normes. Certaines lacunes ont toutefois été identifiées, notamment dans les domaines des plans de redressement et de la gestion du risque de crédit et de liquidité. Ce rapport a également relevé une certaine disparité de résultats dans la mise en œuvre de leurs dispositions par les CC.

Résilience et redressement des CC

Le CPIM et l'OICV ont publié en août 2016 un rapport consultatif énonçant de nouvelles recommandations sur la gestion du risque financier et les plans de

redressement pour les CC. Ce rapport se fonde sur le plan de travail convenu en avril 2015 par le CBCB, le CPIM, le CSF et l'OICV en vue de coordonner leur activités internationales respectives sur la résilience, les plans de redressement et la résolubilité des CC, et de travailler en étroite collaboration.²

Harmonisation des données sur les dérivés de gré à gré

Depuis novembre 2014, le CPIM et l'OICV travaillent à l'élaboration de recommandations sur l'harmonisation de certaines données relatives aux dérivés de gré à gré (OTC), comme la standardisation des identifiants attribués aux transactions et aux produits. Après avoir publié trois rapports consultatifs en 2015, le CPIM et l'OICV en ont publié deux nouveaux en 2016, *Harmonisation of the Unique Product Identifier*, en août, et *Harmonisation of critical OTC derivatives data elements (other than UTI and UPI) – second batch*, en octobre.

Paiements de faible montant

Publié en novembre 2016, le rapport intitulé *Fast payments* établit les caractéristiques clés des paiements rapides, c'est-à-dire ceux qui permettent d'assurer au destinataire la disponibilité immédiate des fonds et ce, 24h/24 et 7j/7. Ce rapport fait le point sur différentes initiatives lancées dans les juridictions du CPIM en matière de paiements rapides, analyse les facteurs de l'offre et de la demande susceptibles d'encourager ou de freiner leur développement, évoque leurs avantages et leurs inconvénients, et étudie leurs implications potentielles pour différentes parties prenantes, notamment les banques centrales.

Activités de correspondant bancaire

Le rapport *Correspondent banking* du CPIM, publié en juillet 2016, fournit des définitions de base, décrit les principaux types d'accords de correspondant bancaire, résume les évolutions récentes et aborde les facteurs sous-jacents. Il établit des recommandations sur les mesures techniques en matière (i) de connaissance client (KYC, know-your-customer), (ii) d'utilisation de l'identifiant unique des entités juridiques (LEI, Legal Entity Identifier), (iii) d'initiatives de partage d'informations, (iv) de messages de paiement et (v) d'utilisation du LEI comme information supplémentaire dans le cadre de ces messages.

Résistance des IMF aux attaques cybernétiques

S'appuyant sur leurs travaux respectifs sur ce thème, le CPIM et l'OICV ont créé, en décembre 2014, un groupe de travail conjoint sur la cyberrésilience et les IMF, en vue de réfléchir à de nouvelles recommandations et de recenser d'autres questions à étudier. À l'issue d'une consultation publique, le rapport *Guidance on cyber resilience for financial market infrastructures* (« Cyber Guidance ») a été publié en juin 2016. Conformément à ces recommandations, les IMF devraient prendre des mesures immédiates, de concert avec les parties prenantes, pour améliorer leur cyberrésilience. Le rapport appelle notamment à l'élaboration, dans les douze mois suivant sa publication, de plans concrets pour atteindre les objectifs stricts fixés au secteur en termes de calendrier de redressement.

² Voir www.bis.org/cpmi/publ/d134b.pdf

Sécurité des paiements de gros

À la mi-mai 2016, le CPIM a commencé à se pencher sur la sécurité des paiements de gros à la lumière de l'augmentation récente des escroqueries sur Internet. Le Comité entend ainsi garantir que des protections et contrôles adéquats soient mis en place à chaque étape du processus de paiement. Ces efforts se fondent sur les précédents travaux du Comité en matière de cybersécurité et de risque opérationnel et, plus généralement, sur les procédures existantes visant à tester et renforcer en permanence les infrastructures.

Innovations numériques

En 2016, le CPIM a commencé à travailler sur les impacts potentiels des innovations numériques sur les systèmes de paiement, de compensation et de règlement. En octobre, il a organisé avec le CSF un atelier sectoriel concernant l'utilisation des technologies de registre distribué sur les marchés financiers et sur les questions qui se posent aux autorités financières. En février 2017, le Comité a publié son rapport *Distributed ledger technology in payment, clearing and settlement: an analytical framework*. Ce rapport vise à aider les banques centrales et autres autorités à passer en revue et analyser l'utilisation des registres distribués dans cette partie du système financier.

Aspects de l'inclusion financière relatifs aux paiements

Le rapport final *Payment aspects of financial inclusion* a été publié en avril 2016. Produit par un groupe de travail qui a réuni le CPIM et le Groupe de la Banque mondiale à la mi-2014, ce rapport établit des directives visant à soutenir les pays qui entendent utiliser les services de paiement et les technologies pour améliorer l'inclusion financière sur leur marché.

Statistiques du Livre rouge

En décembre 2016, le CPIM a publié la mise à jour annuelle de ses statistiques sur les systèmes de paiement, de compensation et de règlement dans les pays représentés au CPIM (*Statistics on payment, clearing and settlement systems in the CPMI countries*).

CPIM : www.bis.org/cpmi

Comité des marchés

Le Comité des marchés offre aux hauts responsables des 21 banques centrales qui le composent la possibilité d'examiner ensemble l'évolution des marchés financiers et d'en évaluer les implications sur le fonctionnement des marchés et sur les opérations de leurs propres établissements. Le Comité a pour présidente Jacqueline Loh, Directrice générale adjointe de l'Autorité monétaire de Singapour. Madame Loh a succédé à Guy Debelle, Gouverneur adjoint de la Banque de Réserve d'Australie, qui a présidé le Comité jusqu'en janvier 2017.

Durant l'année écoulée, les débats du Comité se sont concentrés sur l'évolution des politiques monétaires des principales banques centrales et sur les politiques et conditions financières des économies émergentes. Au nombre des sujets abordés ont figuré les mesures de politique monétaire non conventionnelles et leurs implications pour le fonctionnement des marchés, les fluctuations des taux de change, les innovations numériques et leur effet potentiel sur les opérations de politique

monétaire et l'impact de la réforme des fonds monétaires sur les marchés de financement en dollars à court terme.

En décembre 2016, le Comité a publié un rapport intitulé *Market intelligence gathering at central banks*, pour mettre en lumière les efforts des banques centrales en matière de compréhension du fonctionnement des marchés. Le rapport montre que les banques centrales utilisent différents modèles de recueil d'informations de marché selon leur mandat, leur taille et leurs ressources. L'un des sujets clés a trait à l'évolution récente de cette activité du point de vue quant aux marchés et établissements faisant l'objet du recueil d'informations, ainsi qu'aux modèles d'organisation de la collecte, de la synthèse et de la diffusion de ces informations.

En janvier 2017, le Comité a publié un rapport intitulé *The sterling "flash event" of 7 October 2016*. Les auteurs y ont mis en évidence une convergence de facteurs à l'origine de la chute soudaine de la livre sterling en début de séance en Asie le 7 octobre 2016. Ils ont notamment invoqué la plage horaire particulière à laquelle ce « flash crash » s'était produit, de même que les mécanismes d'amplification, incluant les flux de couverture liés aux options. Ils ont noté qu'il ne s'agissait pas d'un phénomène nouveau mais plutôt d'un nouvel épisode d'une série d'événements soudains, désormais susceptibles de survenir sur un plus grand nombre de marchés qu'auparavant.

Outre le suivi des évolutions à court terme, le Comité des marchés s'est intéressé à des questions structurelles et opérationnelles de long terme. Il a ainsi supervisé les travaux sur les changes dans le cadre de l'édition 2016 de l'Enquête triennale de la BRI sur les marchés des changes et dérivés. Sur la base de ces données, il a discuté des implications de l'évolution de l'écosystème du marché pour le fonctionnement de celui-ci. Le Comité a par ailleurs poursuivi ses travaux visant à établir un seul code de conduite pour le marché des changes, en collaboration avec un groupe d'intervenants du marché issus des grands centres financiers mondiaux (économies avancées et pays émergents confondus). La finalisation de ce code de conduite, assorti de propositions de mesures visant à en assurer un meilleur respect, est intervenue en mai 2017.

Comité des marchés : www.bis.org/markets

Groupe sur la gouvernance des banques centrales

Le Groupe sur la gouvernance des banques centrales constitue un forum dans lequel les gouverneurs peuvent échanger des points de vue sur les missions et le mode de fonctionnement de leurs institutions. Ses travaux sont axés sur le cadre institutionnel et organisationnel dans lequel les banques centrales remplissent leurs mandats, notamment sur leurs fonctions, ainsi que sur leur indépendance et structures décisionnelles. Le Groupe compte neuf gouverneurs et est actuellement présidé par Stefan Ingves, le Gouverneur de la Banque de Suède.

Les débats s'appuient sur des informations recueillies par le Réseau de gouvernance, qui comprend une cinquantaine de banques centrales membres de la BRI. Ces informations, entre autres, sont mises à la disposition des responsables des banques centrales. Certains travaux sont publiés.

Durant l'année écoulée, le Groupe s'est réuni à l'occasion de plusieurs des rencontres bimestrielles de la BRI, afin d'évoquer notamment les conflits d'intérêt liés aux fonctions de système de paiement, les dispositions en termes de nomination et de révocation de responsables de haut niveau des banques centrales, les tendances

en matière de rentabilité et les mécanisme de surveillance parlementaire. Les informations et idées ainsi recueillies aident les banques centrales à évaluer l'efficacité de leurs propres dispositifs ainsi que les autres méthodes possibles.

Groupe sur la gouvernance des banques centrales : www.bis.org/cbgov

Comité Irving Fisher sur les statistiques de banque centrale

Le Comité Irving Fisher sur les statistiques de banque centrale est une instance où les économistes et statisticiens de banque centrale examinent des questions statistiques relatives à la stabilité monétaire et financière. Placé sous l'égide des banques centrales membres de la BRI, il est hébergé par celle-ci et travaille en association avec l'Institut international de statistique (ISI). Le Comité Irving Fisher, qui compte 85 membres institutionnels, regroupe la quasi-totalité des banques centrales actionnaires de la BRI. Il est présidé par Claudia Buch, vice-Présidente de la Banque fédérale d'Allemagne.

Le Comité Irving Fisher a organisé plusieurs conférences durant l'année écoulée avec le soutien des banques centrales qui le composent et de plusieurs organisations internationales. L'un des événements phares a été la huitième Conférence biennale des statisticiens de banque centrale, qui s'est tenue en septembre 2016 et a porté sur les implications statistiques du nouveau paysage financier. En collaboration avec le Comité européen des Centrales des bilans (ECCBSO) et la Banque centrale de la République de Turquie, le Comité a également organisé, le même mois, une conférence sur l'utilisation des informations issues des centrales des bilans. En mars 2017, il a participé à la Conférence régionale asiatique sur les statistiques co-organisée par l'ISI et la banque centrale d'Indonésie.

Une part non négligeable des travaux du Comité a consisté à accompagner l'initiative du G20 sur le déficit d'information (Data Gaps Initiative), dans le but d'améliorer les statistiques économiques et financières. L'une des recommandations clés de cette initiative porte sur le partage d'informations, sujet sur lequel le Comité a été invité à réaliser une enquête afin d'identifier les bonnes pratiques encourageant la collaboration et le partage de microdonnées, tant au sein des banques centrales qu'entre établissements publics. Un rapport publié en décembre 2016 a contribué à l'élaboration des recommandations internationales en préparation pour le G20.

En 2016, le Comité a également publié un rapport relatif aux politiques nationales et aux pratiques d'inclusion financière. Ces recommandations ont couvert la définition de l'inclusion financière, le mandat des banques centrales en la matière, la coordination interne, les déficits d'information à combler et la coopération internationale.

Enfin, reflet du fort intérêt des banques centrales à l'égard des mégadonnées, le Comité a décidé de se concentrer sur quelques projets pilotes concernant l'usage de nouvelles informations issues des activités sur internet et le large éventail de microdonnées déjà disponibles dans les registres administratifs et commerciaux. Ce travail préliminaire a été présenté lors d'un séminaire sur les mégadonnées organisé par le Comité en marge des réunions de l'ISI en mars 2017.

Comité Irving Fisher : www.bis.org/ifc

Institut pour la stabilité financière

L'Institut pour la stabilité financière (ISF) aide les autorités de contrôle du monde entier à renforcer leurs systèmes financiers en publiant des normes financières mondiales, en identifiant les problèmes d'application des politiques et en facilitant l'adoption de saines pratiques prudentielles. L'ISF remplit cette mission au travers d'événements, de son outil d'e-learning FSI Connect et de travaux portant sur la mise en œuvre des politiques.

En 2016/17, l'ISF s'est consacré à trois principales tâches. Premièrement, il a cherché à renforcer son dialogue avec les responsables en charge des politiques prudentielles au niveau mondial. Deuxièmement, il a intensifié ses travaux en matière d'application des normes et politiques prudentielles en augmentant le nombre de publications et rencontres destinées à explorer les options adoptées par les juridictions sur les principales questions réglementaires et prudentielles, et à mettre en lumière les grands enjeux pratiques de leur application. Troisièmement, il a accru ses efforts pour obtenir des contributions auprès des principales parties prenantes, en vue de garantir que ses travaux continuent de refléter les intérêts et les besoins des autorités de contrôle du secteur financier.

Événements

L'ISF organise, entre autres, des réunions de haut niveau, des réunions sur la mise en œuvre des politiques, ainsi que des conférences, des séminaires et des webinaires. En 2016, plus de 2 000 banquiers centraux, responsables de la surveillance du secteur financier et représentants seniors de l'industrie bancaire et des assurances ont participé à 51 événements.

Réunions de haut niveau

L'ISF organise des rencontres de haut niveau en association avec le CBCB. Destinées aux sous-gouverneurs des banques centrales et aux responsables des autorités de contrôle, ces réunions sont axées sur les problèmes en cours et émergents au sein du secteur financier mondial et régional.

En 2016/17, des réunions de haut niveau ont eu lieu en Afrique, en Amérique latine, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Parmi les thématiques traitées ont figuré les travaux de finalisation du dispositif de Bâle III, les approches du contrôle bancaire visant à renforcer la gouvernance et la culture d'entreprise des banques, ainsi que l'émergence des technologies financières et leurs implications pour les modèles opérationnels et les risques des banques.

Réunions sur la mise en œuvre des politiques

Les réunions sur la mise en œuvre des politiques sont destinées aux responsables de premier plan des autorités financières qui sont décisionnaires dans l'application de leurs réglementations nationales respectives. L'objectif de ces réunions est de débattre et d'échanger sur des questions pratiques liées aux politiques prudentielles et de contrôle.

Six réunions de ce type ont eu lieu en 2016. Elles ont été consacrées à des sujets tels que la mise en œuvre de Bâle III, le provisionnement des pertes attendues et son interaction avec les fonds propres réglementaires, ou les approches prudentielles en matière d'innovations liées aux technologies financières.

Conférences, séminaires et webinaires

Ces rencontres permettent aux autorités de contrôle du monde entier de discuter des aspects techniques de la réglementation et de la supervision du secteur financier. Le secteur bancaire, celui des assurances ou certains sujets transversaux font chacun l'objet d'événements distincts.

En 2016, l'ISF a organisé 24 séminaires et webinaires, dont 15 événements régionaux, proposés en collaboration avec 12 groupes régionaux de contrôle,³ et deux webinaires. À ces occasions ont notamment été abordés la régulation et le contrôle de différents risques bancaires, les approches traitant des questions de stabilité financière, ainsi que l'identification des banques vulnérables et l'intervention précoce des autorités prudentielles.

L'ISF a, par ailleurs, tenu sept séminaires sur la surveillance prudentielle des activités d'assurance et huit webinaires, la plupart en collaboration avec l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA). Les principaux sujets portaient sur les nouvelles normes de solvabilité et de fonds propres imposées aux assureurs, le dispositif encadrant les compagnies d'assurance d'importance systémique mondiale (CAISm) et le régime de résolution des assureurs.

Trois événements intersectoriels ont été organisés en association avec différents partenaires : une conférence avec le Partenariat mondial pour l'inclusion financière (GPII) concernant la surveillance de l'inclusion financière numérique ; une autre conférence, avec l'Association internationale de protection des dépôts (IADI), sur la résolution bancaire et l'assurance des dépôts ; un séminaire avec l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) sur les questions ayant trait au portefeuille de négociation et aux infrastructures de marché.

FSI Connect

FSI Connect propose environ 300 modules de formation couvrant un large éventail de sujets en rapport avec la réglementation et le contrôle du secteur financier. Il compte environ 10 000 abonnés travaillant pour quelque 300 banques centrales et autres autorités financières.

En 2016, l'ISF a proposé 37 nouveaux tutoriels (ou tutoriels actualisés) sur des sujets tels que la norme TLAC, le cadre révisé du risque de marché, le dispositif relatif aux établissements bancaires d'importance systémique intérieure (EBISi), le dispositif relatif aux compagnies d'assurance d'importance systémique mondiale (CAISm) et la surveillance macroprudentielle dans l'assurance.

Mise en œuvre des politiques

En 2016, l'ISF a publié deux rapports circonstanciels. Le premier, en association avec l'Association des contrôleurs bancaires des Amériques (ASBA), a proposé une analyse qualitative du traitement prudentiel actuel du risque de taux d'intérêt dans le

³ Afrique : Institut de gestion macroéconomique et financière de l'Afrique orientale et australe (MEFMI). Amériques : Association des contrôleurs bancaires des Amériques (ASBA) ; Centre d'études monétaires pour l'Amérique latine (CEMLA) ; Groupe des autorités de contrôle bancaire des Caraïbes (CGBS). Asie et Pacifique : Groupe de travail de l'Executives' Meeting of East Asia Pacific Central Banks (EMEAP) sur le contrôle bancaire ; South East Asian Central Banks (SEACEN) ; Forum des autorités de contrôle bancaire des pays du SEANZA (South East Asia, New Zealand, Australia). Europe : Autorité bancaire européenne (ABE) ; European Supervisor Education Initiative (ESE) ; Groupe des contrôleurs bancaires d'Europe centrale et orientale (BSCEE). Moyen-Orient : Comité des autorités de contrôle bancaire du Conseil de coopération des pays arabes du Golfe (CCG) ; Fonds monétaire arabe (FMA).

portefeuille bancaire en Amérique latine. Le second a présenté les résultats d'une enquête sur les priorités prudentielles et les défis des juridictions non membres du CBCB.

ISF : www.bis.org/fsi

Activités des associations hébergées par la BRI

La présente section passe en revue les principales activités menées, en 2016/17, par les trois associations qui ont leur secrétariat au siège de la BRI, à Bâle.

Conseil de stabilité financière

Le Conseil de stabilité financière (CSF) promeut la stabilité financière internationale en coordonnant les travaux conduits par les autorités financières nationales et les régulateurs internationaux afin d'élaborer de solides politiques dans les domaines réglementaire, prudentiel et financier. Il instaure des conditions concurrentielles équitables en encourageant une mise en œuvre cohérente de ces politiques entre secteurs et juridictions. Le mandat du CSF, les membres qui le composent ainsi que le cadre de travail de ses comités et de sa gestion sont décrits dans le rapport d'activité du CSF. Le CSF est présidé par Mark Carney, Gouverneur de la Banque d'Angleterre.

Le Conseil de stabilité financière a été établi par le G20 en 2009 en vue de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des réformes de régulation financière du G20. Les groupes consultatifs régionaux du CSF permettent d'augmenter le nombre de pays engagés dans les travaux du CSF. Dans le cadre de ces groupes, les membres du CSF et quelque 65 juridictions non membres échangent leurs points de vue sur les fragilités du système financier et les initiatives visant à promouvoir la stabilité financière.

En 2016/17, le CSF s'est de nouveau employé à remédier aux causes de la crise financière, concentrant de plus en plus ses efforts sur la mise en œuvre des réformes et la compréhension de leurs effets.

Réduire l'aléa moral relatif aux établissements financiers d'importance systémique mondiale

Recensement des EFISm et capacité additionnelle d'absorption des pertes

Identifier les établissements financiers d'importance systémique mondiale (EFISm) constitue une étape importante pour comprendre quels établissements posent un risque pour le système financier. Chaque année, le CSF publie de nouvelles listes des EFISm sur la base de données actualisées et en utilisant des méthodes mises au point par le CBCB et l'AICA. Les dernières listes d'établissements bancaires d'importance systémique mondiale (EBISm) et de compagnies d'assurance d'importance systémique mondiale (CAISm) ont été publiées en novembre 2016. Le mois suivant, le CSF a lancé une consultation sur de nouvelles recommandations concernant l'application de la norme sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) établie en novembre 2015.

Résolution des EFISm

Élaborer une politique de redressement et de résolution efficaces des établissements financiers mondiaux constitue un aspect clé des travaux entrepris par le CSF pour remédier aux failles mises en lumière par la crise financière. En août 2016, le CSF a publié son cinquième rapport d'étape annuel sur la mise en œuvre des réformes engagées et la résolvabilité des EFISm. Le rapport a souligné les mesures que doivent prendre les juridictions membres du CSF pour l'élaboration de politiques de résolution efficaces des EFISm, et appelé les dirigeants du G20 à agir davantage en faveur de l'application de tels régimes. L'accent est mis sur l'instauration de cadres visant à faire en sorte qu'aucune entreprise ne soit considérée comme trop importante pour faire faillite, et que toutes les entreprises puissent faire l'objet d'une résolution efficace sans exposer les contribuables au risque de pertes. En juin 2016, le CSF a publié des recommandations pour la planification de la résolution de compagnies d'assurance d'importance systémique ; le CSF a par ailleurs lancé deux consultations sur la résolution et la planification de la résolution à destination des contreparties centrales, en août 2016 et février 2017.

En août 2016, le CSF a publié des recommandations sur le financement temporaire et sur la continuité opérationnelle des banques en résolution et, en octobre 2016, il a fait part d'une méthode d'évaluation de l'application, dans le secteur bancaire, des principales dispositions des régimes de résolution efficace des établissements financiers (*Key Attributes of Effective Resolution Regimes for Financial Institutions*). En décembre 2016, un document consultatif a été publié concernant les dispositions susceptibles d'être appliquées pour favoriser la continuité d'accès aux infrastructures de marché financier (IMF) pour les entreprises en résolution.

Intensification de la surveillance prudentielle

Après la publication, en 2015, de l'évaluation mutuelle des membres du CSF concernant les dispositifs prudentiels et les approches à suivre concernant les établissements bancaires d'importance systémique intérieure, les travaux relatifs à l'efficacité prudentielle ont été poursuivis dans le cadre de différents groupes de travail et initiatives du CBCB. L'AICA a également travaillé sur l'efficacité prudentielle dans le domaine des CAISm et, plus généralement, concernant les assureurs actifs à l'international, au travers de son projet ComFrame.

Renforcer la sûreté des marchés mondiaux des dérivés de gré à gré

L'amélioration des marchés de dérivés de gré à gré a constitué l'un des piliers des réformes du G20. Les objectifs de réduction du risque systémique, d'augmentation de la transparence et de diminution des abus de marché ont été poursuivis au travers de la déclaration des transactions de gré à gré (OTC) ; de la compensation centrale et, si besoin, de l'échange sur des marchés organisés ou via des plateformes électroniques, des dérivés OTC standardisés ; et d'exigences renforcées de fonds propres et de marges minimales pour les dérivés ne faisant pas l'objet d'une compensation centrale.

En août 2016, le CSF a publié un rapport d'étape sur les réformes de ces marchés, soulignant que malgré la poursuite de celles-ci, des retards importants apparaissaient dans la mise en œuvre des exigences de marges pour les dérivés non compensés, et que les cadres des échanges sur plateforme étaient relativement sous-développés.

Le même mois, le CSF a également publié un rapport d'évaluation concernant les projets lancés par ses juridictions membres pour remédier aux obstacles juridiques

entravant la déclaration des données sur les transactions de dérivés OTC et à l'accès à ces informations. Ce rapport expose les mesures que les juridictions se sont engagées à prendre en la matière compte tenu de l'importance de la déclaration des transactions dans le cadre de l'identification des risques liés aux marchés des dérivés OTC.

Le CSF a continué d'encourager l'harmonisation des éléments clés nécessaires dans le cadre de l'agrégation des données sur les dérivés OTC, notamment les identifiants standardisés pour les transactions (*Unique Transaction Identifier*, UTI), pour les produits (*Unique Product Identifier*, UPI) et pour les entités juridiques (*Legal Entity Identifier*, LEI). Le groupe de travail du CSF sur la gouvernance des UTI et UPI, formé en avril 2016, a engagé un dialogue avec les parties prenantes avant de finaliser ses recommandations.

Transformer le secteur bancaire parallèle en finance de marché résiliente

En novembre 2016, le CSF a annoncé qu'il comptait achever, d'ici au sommet du G20 à Hambourg en juillet 2017, l'évaluation des progrès accomplis dans la transformation du secteur bancaire parallèle en finance de marché résiliente depuis le début de la crise financière. Cette évaluation portera sur les activités de banque parallèle – et les risques pour la stabilité financière qui y sont liés – et visera à déterminer si les politiques et le suivi mis en place par les membres du CSF face à ces risques sont appropriés.

En janvier 2017, le CSF a publié des recommandations quant à la manière de remédier aux fragilités structurelles issues de la gestion d'actifs et susceptibles de menacer la stabilité financière. Ces recommandations faisaient suite à une consultation de juin 2016 sur les risques pouvant compromettre la stabilité financière et les mesures à prendre pour y faire face.

Mesures visant à réduire le risque de comportement répréhensible

Le respect de l'éthique, ainsi que de l'esprit et de la lettre des législations et réglementations en vigueur, est essentiel à la pleine confiance du public dans le système financier. Les comportements répréhensibles intéressent le contrôle prudentiel en ce qu'ils sont susceptibles d'affecter la sûreté et la solidité des établissements financiers, mais aussi du système financier. Plusieurs exemples significatifs de comportement répréhensibles au sein du secteur bancaire ont incité le CSF à lancer, en mai 2015, une initiative visant à : (i) déterminer si les réformes des mesures incitatives (au niveau, par exemple, des structures de gouvernance et de rémunération) sont suffisamment efficaces pour réduire les comportements répréhensibles ; (ii) améliorer les normes mondiales de conduite sur les marchés des obligations, des changes et des produits de base ; (iii) et réformer les principaux indices financiers de référence. Le CSF a publié un rapport d'étape sur l'application de ses recommandations concernant la réforme des principaux indices de référence pour les taux d'intérêt en juillet 2016. En septembre, il a publié un autre rapport d'étape, portant sur son initiative en matière de comportements répréhensibles et dont une section était consacrée à l'efficacité des outils de rémunération dans la gestion des risques liés au comportement.

Remédier au recul des activités de correspondant bancaire

La baisse des activités de correspondant bancaire est source d'inquiétude car elle pourrait affecter la capacité à envoyer et recevoir des paiements internationaux, ou encourager des flux de paiements illégaux, avec des conséquences potentielles sur la

croissance économique, l'inclusion financière, et la stabilité et l'intégrité du système financier. Le CSF suit un plan d'action à quatre niveaux pour évaluer les raisons de ce recul et y remédier. En étroite collaboration avec d'autres organisations internationales, le CSF a entrepris de collecter des données couvrant plus de 300 banques dans quelque 50 juridictions. Ces travaux ont fait l'objet de rapports d'étape en août et décembre 2016.

Enseignements tirés de l'expérience internationale en matière de politiques macroprudentielles

Le FMI, le CSF et la BRI ont publié en août 2016 un rapport faisant le point sur les enseignements tirés des expériences nationale et internationale dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques macroprudentielles.

Pallier le déficit d'information

La crise financière mondiale a mis en lumière l'ampleur du déficit d'information dont ont souffert les autorités avant la crise, rendant d'autant plus délicate l'identification des risques émergents. Pour y remédier, l'initiative sur le déficit d'information (DGI) a été mise en place en 2009. Elle est désormais dans sa deuxième phase. Le premier rapport d'étape sur cette deuxième phase a été publié en septembre 2016. En mars 2017, le CSF et l'AICA ont organisé un atelier thématique visant à étudier le déficit d'information relatif au risque systémique dans le secteur de l'assurance.

Améliorer la transparence grâce à l'identifiant unique des entités juridiques

Le CSF a continué d'assurer le secrétariat du Comité de surveillance réglementaire du LEI. Le système mondial de LEI a élargi sa couverture, près d'un demi-million de LEI ayant été émis depuis sa création. Une autre tâche a consisté à préparer le recueil de données sur les maisons mères directes ou faitières des entités juridiques, lequel sera mis en œuvre en 2017 pour faciliter l'agrégation des données à l'échelle des groupes.

Renforcer les normes comptables

Des normes de comptabilité et d'audit efficaces sont essentielles au maintien de la stabilité financière. En juillet 2016, le CSF a encouragé les travaux entrepris par les auditeurs pour renforcer la qualité des audits d'EFIS. Par ailleurs, les instances de normalisation comptable lui ont fait part de leurs progrès quant à la finalisation des normes comptables sur les provisions pour pertes de crédit attendues.

Groupe de travail sur la communication financière relative au changement climatique (Task Force on Climate-related Financial Disclosure – TCFD)

En décembre 2015, le CSF a mis en place le TCFD dont la mission est d'élaborer une série de recommandations concernant la communication par les entreprises, à titre volontaire, d'informations comparables sur les risques financiers liés au changement climatique, à destination des investisseurs, prêteurs et assureurs. En avril 2016, le TCFD a publié son rapport de phase 1 établissant ses travaux initiaux et, en décembre 2016, il a publié un projet de recommandations à des fins de consultation publique. La version finale de ces recommandations sera communiquée lors du sommet du G20 en juillet 2017.

Évaluer les risques liés aux fintech

Le plan de travail du CSF relatif à l'évaluation des risques que les fintech pourraient poser en termes de stabilité financière inclut les facilitateurs d'innovation mis au point par les autorités, l'intermédiation de crédit et les problèmes liés à l'utilisation de la technologie des registres distribués. En novembre 2016, le CSF, en collaboration avec d'autres organisations internationales, a établi un plan de travail visant à identifier les questions posées en termes de stabilité financière, aux plans prudentiel et réglementaire, par le développement des fintech. Le CSF publiera un rapport sur ses travaux avant le sommet du G20 de juillet 2017.

Suivre la mise en œuvre des réformes et évaluer leurs effets

En collaboration avec les instances de normalisation, le CSF a commencé à évaluer dans quelle mesure les réformes réglementaires d'après-crise avaient atteint leurs objectifs. Le CSF a publié son deuxième rapport annuel relatif à l'application et à l'impact de ces réformes en août 2016.

Il a par ailleurs entrepris un certain nombre d'évaluations mutuelles. En mai 2016, le CSF a ainsi publié une évaluation mutuelle des progrès accomplis par ses juridictions membres dans la mise en œuvre du dispositif de renforcement de la surveillance et de la régulation du secteur bancaire parallèle. Il a conclu que cette mise en œuvre restait encore à un stade préliminaire et que des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour permettre aux juridictions d'évaluer pleinement et de répondre aux risques potentiels posés par les entités financières non bancaires. En outre, le CSF a publié des évaluations mutuelles sur l'Inde et le Japon en août et décembre 2016, respectivement. Il a par ailleurs lancé une évaluation mutuelle thématique sur la gouvernance d'entreprise, ainsi que des évaluations mutuelles sur l'Argentine, le Brésil, la Corée du Sud, la France, Hong Kong RAS et Singapour.

En vue du sommet du G20 de juillet 2017, le CSF a établi un plan de travail complet sur les effets des réformes. Ce plan inclut l'élaboration d'un cadre pour l'évaluation, après leur mise en œuvre, des effets des réformes de réglementation financière du G20 ; des travaux en vue du troisième rapport annuel sur la mise en œuvre et les effets des réformes, qui sera publié avant le sommet ; un appel aux membres à fournir des données sur ces effets ; et deux ateliers – l'un avec des intervenants du marché, l'autre avec des universitaires – de partage d'expérience concernant l'analyse des effets des réformes et les données faisant état de ces effets à ce jour.

CSF : www.fsb.org

Association internationale de protection des dépôts

L'Association internationale de protection des dépôts (IADI, International Association of Deposit Insurers) est l'instance de normalisation mondiale des systèmes de garantie des dépôts. Elle contribue à la stabilité des systèmes financiers en formulant des normes et des recommandations pour des systèmes efficaces de protection des dépôts et en favorisant la coopération internationale entre organismes de garantie des dépôts, autorités chargées de la résolution des défaillances bancaires et autres acteurs du filet de sécurité.

L'IADI rassemble 107 organisations, dont 83 sont des organismes de protection des dépôts, membres à part entière, 10 sont des banques centrales et superviseurs

bancaires, qui participent en qualité de membres associés, et 14 sont des partenaires institutionnels. Ainsi, près de 70 % des juridictions dotées d'un système formalisé de protection des dépôts sont membres de l'IADI. Le président de l'Association, également président de son conseil exécutif, est Thomas M. Hoenig, vice-Président de la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) des États-Unis.

Objectifs stratégiques

L'IADI poursuit trois objectifs stratégiques principaux : promouvoir le respect de ses principes pour des systèmes efficaces de protection des dépôts (*Core Principles for Effective Deposit Insurance Systems*, les « Principes fondamentaux ») ; renforcer la recherche et l'élaboration de politiques sur la protection des dépôts ; et fournir une assistance technique à ses membres pour moderniser et perfectionner leurs systèmes. Les Principes fondamentaux de l'IADI, qui font partie des critères définis par le CSF en matière de solidité des systèmes financiers, sont utilisés dans le programme commun d'évaluation du secteur financier (Financial Sector Assessment Program – FSAP) du FMI et de la Banque mondiale.

En soutien de ses objectifs stratégiques, l'IADI a finalisé en mai 2016 une revue de sa structure de gouvernance et de ses dispositifs de financement. A la suite de cette revue, les sept Comités permanents de l'IADI ont été remplacés par quatre nouveaux Comités consultatifs assumant chacun un rôle de supervision et de conseil auprès de l'Association. Trois de ces Comités (« Core Principles and Research » ; « Member Relations » ; « Training and Technical Assistance ») se consacrent à l'un, au moins, des objectifs stratégiques, tandis que le quatrième (« Audit and Risk ») exerce des fonctions de contrôle interne.

Conférences et événements internationaux de l'IADI

La prévention et la gestion des crises, ainsi que le rôle joué par les organismes de garantie des dépôts lorsqu'ils sont face à une crise imminente, constituaient le thème principal de la 15^e Conférence annuelle de l'IADI, qui s'est tenue à Séoul, en Corée du Sud, en octobre 2016.

En décembre 2016, l'IADI et l'Institut pour la stabilité financière (ISF) ont tenu conjointement leur septième conférence sur la résolution des défaillances bancaires, la gestion des crises et la protection des dépôts. Cette conférence a réuni à Bâle plus de 200 délégués d'organisations actrices du filet de sécurité financier issues de 75 juridictions.

La quatrième conférence de recherche bisannuelle de l'IADI, qui s'est déroulée en juin 2017 au siège de la BRI, à Bâle, a offert aux chercheurs et aux acteurs du filet de sécurité la possibilité de développer leurs connaissances sur de nombreux enjeux auxquels sont confrontés les actuels organismes de protection des dépôts.

L'IADI a également organisé des séminaires mondiaux et régionaux dans divers endroits, sur des thèmes identifiés lors de l'enquête auprès de ses membres, notamment : la protection des dépôts et l'argent mobile, le renforcement du recouvrement d'actifs, le remboursement des déposants et les cadres juridiques.

IADI : www.iadi.org

Association internationale des contrôleurs d'assurance

L'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) est l'organisme international de normalisation du secteur de l'assurance. Sa mission est de promouvoir l'efficacité et la cohérence mondiale du contrôle du secteur et de contribuer à la stabilité financière mondiale, de sorte que les assurés bénéficient de marchés de l'assurance équitables, sûrs et stables. Victoria Saporta, Directrice exécutive de la Politique prudentielle à la Banque d'Angleterre, préside le Comité exécutif de l'AICA.

ComFrame

En 2011, l'AICA a lancé une initiative pluriannuelle visant à élaborer un cadre commun (« ComFrame ») de supervision des groupes d'assurance actifs à l'international. En juin 2016, l'AICA a approuvé un plan de restructuration de ComFrame prévoyant son intégration directe dans les Principes fondamentaux de l'assurance (ICP) mis au point par l'AICA. En mars 2017, l'AICA a publié pour consultation la première série de normes ComFrame intégrées dans les ICP concernés (sur la gouvernance, les mesures de contrôle, la coopération et la coordination entre contrôleurs, et la résolution). L'AICA doit adopter ComFrame fin 2019 ; ce cadre commun pourra ensuite être mis en œuvre par les membres.

Norme mondiale de fonds propres pour le secteur de l'assurance

Dans le cadre de ComFrame, l'AICA conçoit la norme mondiale de fonds propres pour le secteur de l'assurance (ICS). En mai 2016, l'AICA a procédé à la deuxième évaluation pratique en vue d'établir une approche factuelle de l'élaboration de cette norme. Quarante-et-un groupes d'assurance représentant environ 30 % du volume mondial des primes d'assurance ont participé de manière volontaire à l'exercice. Ce dernier incluait des déclarations confidentielles concernant les normes d'exigence de fonds propres de base et d'exigence de capacité additionnelle d'absorption des pertes précédemment mises au point. En juillet 2016, l'AICA a publié son deuxième document de consultation, donnant lieu à plus de 2 000 pages de commentaires de la part de 75 organisations. Sur la base de ces réponses et des enseignements tirés des évaluations pratiques, l'AICA élabore la Version 1.0 de l'ICS pour une évaluation pratique élargie, qui sera publiée en juillet 2017.

Compagnies d'assurance d'importance systémique mondiale

Les compagnies d'assurance d'importance systémique mondiale (CAISm) sont des entreprises d'assurance dont les difficultés financières ou la défaillance perturberaient gravement le système financier et l'activité économique au niveau mondial. Dans le cadre de son cycle de revues triennales, l'AICA a publié en juin 2016 une mise à jour de sa méthode d'évaluation des CAISm. L'AICA a recouru à cette méthode actualisée pour faire des recommandations au Conseil de stabilité financière (CSF) dans le cadre de son processus annuel d'identification des CAISm.

En juillet 2013, l'AICA avait publié un dispositif de mesures concernant les CAISm, incluant un tableau de classification des produits et activités d'assurance typiques. Ayant conclu à la nécessité d'une clarification du concept d'activités et produits non assurantiels et non traditionnels, l'AICA y a substitué une évaluation plus fine et nuancée des caractéristiques des produits dans un document publié en juin 2016.

Mise en application des normes

Le processus d'auto-évaluation et d'examen collégial constitue une composante clé du programme de mise en application des normes de l'AICA. En 2016, 90 juridictions ont participé aux évaluations de l'AICA, chacune de ses évaluations réunissant en moyenne 73 juridictions. Les évaluations ont porté sur les principes ICP 3 (partage d'informations et exigences de confidentialité) et 25 (coopération et coordination entre contrôleurs), ainsi que sur les ICP 13 (réassurance et autres formes de transfert de risque) et 24 (surveillance macroprudentielle et supervision de l'assurance). Les résultats de ces évaluations permettent d'identifier des domaines où les normes de l'AICA pourraient être révisées et apportent une contribution essentielle aux efforts de mise en application de ces normes par l'AICA et ses partenaires.

L'AICA et le FSI travaillent ensemble à l'organisation de séminaires sur l'assurance ainsi que d'un programme en ligne, FIRST-ONE, destiné aux professionnels du contrôle de l'assurance. Ce programme s'étale sur quatre mois sous forme de webinaires en direct et de modules autodirigés FSI Connect. En 2016, 215 participants issus de plus de 50 autorités de contrôle l'ont suivi.

Pour continuer de renforcer les compétences des contrôleurs des assurances, l'AICA a apporté de nouvelles modifications à son Core Curriculum, un outil complet de formation et de documentation destiné aux contrôleurs. L'AICA a par ailleurs poursuivi son engagement dans l'initiative Accès à l'assurance (Access to Insurance Initiative) pour accroître le développement des compétences des contrôleurs afin de promouvoir des marchés de l'assurance inclusifs.

De nouveaux signataires (6 juridictions) ont rejoint le protocole d'accord multilatéral de l'AICA, un cadre mondial de coopération et d'échange d'informations. Ce dernier compte à présent 63 juridictions signataires, représentant près de 71 % du volume des primes mondiales.

Normes internationales de comptabilité et de vérification des comptes

L'AICA a soumis des commentaires au sujet des textes suivants du Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB) : « Enhancing audit quality in the public interest », « Strategic objectives & work plan for 2017–18 » et « Exploring the growing use of technology in audit, with a focus on data analytics ».

Principes fondamentaux de l'assurance (ICP)

Les Principes fondamentaux de l'assurance mis au point par l'AICA constituent un cadre de réglementation et de contrôle du secteur de l'assurance accepté dans le monde entier. En mars 2017, l'AICA a publié les ICP suivants pour consultation : ICP 3, ICP 9 (Contrôle prudentiel et déclaration), ICP 10 (Mesures préventives et correctives et sanctions), ICP 12 (Sortie du marché et résolution) et ICP 25.

Politique macroprudentielle et cadre de surveillance

En janvier 2017, l'AICA a publié l'édition 2016 de son rapport sur le marché mondial de l'assurance (*2016 Global Insurance Market Report*) qui analyse le secteur mondial de l'assurance sous l'angle du contrôle en mettant l'accent sur sa performance et les principaux risques. Composante clé du cadre de surveillance et de politique macroprudentielle de l'AICA, ce rapport montre que le secteur de l'assurance (et de la réassurance) continue de bien fonctionner et reste stable malgré un environnement macroéconomique et financier de plus en plus difficile, caractérisé par la faiblesse de

la demande mondiale et de l'inflation, des taux d'intérêt très bas et des poussées de volatilité sur les marchés financiers.

Documents de référence

L'AICA a publié en août 2016 un document thématique intitulé *Issues paper on cyber risk to the insurance sector* et, en novembre 2016, un document d'application des normes intitulé *Application paper on approaches to supervising the conduct of intermediaries*.

Association internationale des contrôleurs d'assurance : www.iaisweb.org

Analyse économique, recherche et statistiques

La BRI réalise des travaux d'analyse et de recherche économiques sur les questions de stabilité monétaire et financière. Ces activités sont menées par le Département monétaire et économique (MED) au siège de la Banque à Bâle, ainsi que dans ses Bureaux de représentation à Hong-Kong RAS et à Mexico. La BRI compile et diffuse en outre des statistiques internationales sur les établissements financiers et les marchés. Par ses analyses économiques, ses travaux de recherche et ses statistiques, la BRI s'emploie à répondre aux besoins des autorités monétaires et prudentielles, d'une part, en apportant un éclairage qui vise à faciliter la conduite de leurs politiques et, d'autre part, en leur fournissant des données.

Analyses et recherches

Les analyses et la recherche de la BRI constituent une source d'information essentielle tant pour les notes de référence des réunions des responsables de banques centrales que pour les travaux des Comités présents à Bâle et les publications de la Banque. Dans sa recherche, la BRI vise à atteindre un équilibre entre réactivité à des problèmes de court terme et proactivité vis-à-vis de thèmes revêtant une importance stratégique pour les banques centrales et les autorités prudentielles.

La collaboration entre économistes de la BRI, universitaires et chercheurs des banques centrales du monde entier permet un dialogue stimulant sur des questions clés. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour renforcer sa collaboration avec des universitaires et institutions de recherche de premier plan, la BRI a retenu en 2016 Markus Brunnermeier, Professeur d'économie Edwards S. Sanford à l'Université de Princeton, comme premier récipiendaire de la bourse de recherche Alexandre Lamfalussy Senior Research Fellowship. Cette bourse vient compléter le programme d'accueil de professionnels ainsi que le programme d'accueil destiné aux économistes des banques centrales (Central Bank Research Fellowship Programme – CBRF).

La BRI organise également des conférences et des séminaires qui réunissent hauts responsables, chercheurs et acteurs des marchés. La Conférence annuelle de la BRI constitue l'événement phare à l'intention des gouverneurs des banques centrales. En juin 2016, la quinzième édition de cette Conférence a porté sur des questions de long terme pour les banques centrales, notamment la structure financière et la croissance, les inégalités et la mondialisation. En outre, les réunions semestrielles du réseau de recherche placé sous les auspices de la BRI (BIS Research Network) offrent l'occasion d'aborder des sujets d'actualité macroéconomique et financière.

Bien que la plupart des activités de recherche et d'analyse de la BRI soient menées à son siège à Bâle, une partie non négligeable relève de ses deux Bureaux de représentation. Ceux-ci ont mis au point des programmes de recherche ainsi que des dispositifs de détachement et d'échange avec les banques centrales implantées dans leurs régions respectives et membres de la BRI. Ces Bureaux de représentation supervisent en outre un programme de conférences et des réseaux de collaboration en matière de recherche.

Des rapports sur les activités du Bureau d'Asie sont régulièrement présentés au Comité consultatif Asie (CCAs), constitué des gouverneurs des 12 banques centrales membres de la BRI dans la région Asie-Pacifique.⁴ Les activités de recherche du Bureau des Amériques sont organisées en collaboration avec le Comité consultatif Amériques (CCAm, lequel se compose des gouverneurs de huit banques centrales de la région⁵), en particulier de réseaux de recherche et d'une conférence annuelle, sous la direction d'un Comité scientifique réunissant les responsables de la recherche des banques centrales du CCAm. En mai 2016, la Banque centrale de Réserve du Pérou a organisé la septième Conférence annuelle du CCAm sur la recherche à la BRI, qui a traité du rôle du marché du travail, de la productivité et de la mondialisation face à la dynamique d'inflation.

Fidèle à sa volonté de renforcer la recherche, la direction de la BRI a sollicité, en 2016, une évaluation externe des travaux de la Banque, qui a été présentée au Conseil en janvier 2017. Cette revue indépendante constitue une étape clé dans la stratégie de la Banque visant à améliorer encore la qualité et l'utilité pour les banques centrales de sa recherche et de ses analyses des politiques menées. En mars 2017, le Conseil de la BRI a approuvé un plan d'action préparé par la Direction dans le but de renforcer les activités de recherche au cours des prochaines années. Ce plan identifie des points à améliorer aux trois principaux stades du processus de recherche : planification, réalisation et diffusion.

L'essentiel de la recherche de la BRI est publié dans le cadre de ses *Working Papers*, rapports trimestriels et *BIS Papers*, en versions papier et électronique. Cette recherche alimente en outre les discussions relatives aux défis de la politique évoqués dans le Rapport annuel. Les économistes de la BRI présentent leurs travaux lors de conférences internationales, ainsi que dans des publications spécialisées, entre autres.

Site consacré à la recherche à la BRI : www.bis.org/forum/research.htm

Thèmes de recherche

Conformément à la mission de la Banque, l'activité de recherche s'articule autour des questions de stabilité monétaire et financière. Elle met actuellement l'accent sur l'évolution de l'intermédiation financière, sur les nouveaux cadres de la politique en faveur de la stabilité monétaire et financière, ainsi que sur l'économie mondiale et les effets de contagion. Au sein de ces grands domaines, les projets de recherche abordent un large éventail de sujets et d'angles analytiques.

Les travaux sur l'intermédiation financière visent à comprendre le comportement des établissements financiers et leurs interactions avec les marchés financiers. Ils

⁴ Il s'agit des banques centrales des juridictions suivantes : Australie, Chine, Corée, Hong-Kong RAS, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Singapour et Thaïlande.

⁵ Il s'agit des banques centrales des pays suivants : Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, États-Unis, Mexique et Pérou.

s'appuient principalement sur l'analyse du fonctionnement des différents intermédiaires et des marchés. Leurs résultats permettent aux décideurs d'apprécier les évolutions du système financier, d'en surveiller les fragilités et de s'en inspirer pour élaborer leurs politiques monétaires et leurs mesures en matière de stabilité financière.

Durant l'année écoulée, la recherche en la matière a porté sur l'impact de l'évolution réglementaire sur le comportement des banques ; les facteurs incitant les gérants d'actifs à la détention de liquidités ; le canal de la prise de risque eu égard aux taux de change ; les raisons de la faiblesse des taux d'intérêts à long terme ; et les causes et implications des récentes anomalies de prix sur les marchés financiers mondiaux.

Les travaux portant sur les dispositifs en faveur de la stabilité monétaire et financière mis en place après la crise visent à renforcer les bases analytiques des politiques des banques centrales. Dans ce domaine, l'écart entre la théorie et la pratique reste important car les banques centrales continuent d'évoluer en territoire inconnu, et la place que la politique monétaire doit accorder à la stabilité financière fait encore l'objet d'intenses débats.

Durant l'année passée, des projets ont ainsi été consacrés à l'impact des cycles des prix des produits de base sur la croissance du crédit et l'allocation des ressources, à la relation entre l'endettement des ménages et la consommation privée, ou encore à la manière dont les phases d'expansion puis d'effondrement du crédit affectent l'évaluation coûts/bénéfices des politiques monétaires visant à contrer l'accumulation de déséquilibres financiers.

La recherche sur l'économie mondiale et ses retombées se concentre sur les conséquences de la forte intégration de l'économie réelle et financière pour la stabilité monétaire et financière. Comprendre la nature de ces liens est essentiel pour les décideurs, à l'heure où les bénéfices de la mondialisation font l'objet d'une attention accrue.

Dans ce domaine, l'un des sujets de recherche au cours de l'année passée a été l'évolution des chaînes de valeur mondiales et leur impact sur la dynamique d'inflation. D'autres études ont porté sur les effets transfrontières des politiques macroprudentielles et le rôle du dollar comme monnaie de financement à l'échelle mondiale. Ces études se sont appuyées sur les statistiques bancaires internationales de la BRI.

Les travaux du Bureau d'Asie sont menés dans le cadre de programmes qui s'étalent sur deux ans. En 2016, le Bureau a terminé un programme consacré aux systèmes financiers et à l'économie réelle. Il a également lancé le programme 2016/17, qui porte sur les taux de change, leurs retombées sur les prix et l'économie réelle et leurs impacts financiers ; il couvrira des sujets comme l'effet des fluctuations de change sur la production et l'inflation, ainsi que le canal de la prise de risque eu égard aux taux de change. En 2017-2018, le programme sera consacré aux marchés obligataires de la région Asie-Pacifique sous l'angle de leur structure, de leurs participants et de la détermination de leurs prix ; il abordera notamment le rôle international des actifs de type obligataire de la région, les dynamiques de prix et de liquidité de ces marchés, l'interaction entre la volatilité du marché obligataire et celle du marché des changes, et l'implication des chocs de taux d'intérêt mondiaux pour la politique monétaire et la politique de stabilité financière.

Dans la région Amériques, le réseau de recherche sur « Le cycle des produits de base : conséquences sur la situation macroéconomique et la stabilité financière » (*The*

commodity cycle: macroeconomic and financial stability implications) s'est achevé par une conférence en août 2016, au Bureau des Amériques, à Mexico. Un nouveau réseau de recherche sur les taux de change, axée sur une analyse de leur transmission recourant à des données non agrégées, a commencé début 2017. Un groupe de travail a analysé l'efficacité des politiques macroprudentielles sur la base des données extraites des registres des crédits. À l'aide des mêmes données, une nouvelle initiative vise à étudier l'impact des évolutions du financement sur les modèles stratégiques des banques et la transmission de la politique monétaire.

Initiatives en matière de statistiques financières internationales

Les statistiques de la BRI sur l'activité bancaire et financière internationale, qui n'ont pas d'équivalent, contribuent au processus de Bâle en étayant l'analyse de la stabilité financière mondiale. Pour établir ces données, la BRI entretient une étroite collaboration avec d'autres organisations financières internationales, en particulier par sa participation aux travaux de l'Inter-Agency Group on Economic and Financial Statistics (IAG)⁶, chargé de coordonner et de suivre la mise en œuvre des recommandations visant à remédier au manque de données révélé par la crise financière, conformément aux propositions formulées par le CSF et le FMI à l'intention du G20. La première phase de l'initiative a été menée à bien en 2015 et une deuxième phase, d'une durée de cinq ans, est désormais en cours. Cette dernière vise à collecter et à diffuser de façon régulière des données comparables, actualisées, intégrées, harmonisées et de très bonne qualité qui serviront à étayer l'action publique.

Pour pallier les déficits d'information en matière d'activités bancaires internationales, la BRI a continué d'enrichir sa collecte, auprès des banques centrales et sous l'égide du Comité sur le système financier mondial (CGFS), de ses statistiques clés : les statistiques bancaires internationales. Durant l'année écoulée, la BRI a notamment publié des statistiques bancaires territoriales étoffées, permettant de mieux connaître la répartition géographique de l'activité bancaire internationale, en particulier les créances et les engagements des banques sises dans chaque pays déclarant sur des contreparties implantées dans plus de 200 pays. En outre, les données de banques implantées en Chine et en Russie ont été publiées pour la première fois. La BRI a également travaillé avec tous les pays déclarants pour remédier aux lacunes restantes, examiner les possibilités d'amélioration de la cohérence entre les statistiques bancaires internationales consolidées et les données prudentielles, et soutenir les efforts pour accroître la disponibilité des données.

Outre les statistiques bancaires, la BRI publie d'autres statistiques, disponibles sur son site Internet, concernant notamment l'immobilier, les titres de dette internationaux, le ratio du service de la dette, le crédit aux secteurs public et privé, la liquidité mondiale, les cours de change effectifs, les marchés des changes, les produits dérivés et les systèmes de paiement. L'an dernier ont été ajoutées de nouvelles séries chronologiques sur les écarts crédit/PIB, les indicateurs de prix dans l'immobilier commercial, ainsi qu'une série historique concernant les prix à la consommation. La

⁶ L'IAG comprend, outre la BRI, la Banque mondiale, la BCE, Eurostat, le FMI, l'OCDE et l'Organisation des Nations Unies (www.principalglobalindicators.org). Ces institutions participent également au programme d'échange de données et métadonnées SDMX (*Statistical Data and Metadata Exchange*), dont la BRI utilise les normes pour ses activités de collecte, traitement et diffusion de statistiques (www.sdmx.org).

BRI a par ailleurs commencé à publier des données journalières sur les taux de change effectifs nominaux.

Ces données sont publiées dans le *Bulletin statistique* qui accompagne le *Rapport trimestriel* de la BRI, assorti de graphiques expliquant et illustrant les dernières tendances. Elles sont également disponibles via *BIS Statistics Warehouse*, outil de recherche interactif permettant de produire des statistiques sur mesure à partir des données de la BRI, et *BIS Statistics Explorer*, un outil de recherche plus simple, permettant de consulter les statistiques les plus récentes.

Les statistiques de la BRI portent aussi sur des indicateurs de stabilité financière de long terme contribuant à son programme de recherche ainsi qu'aux initiatives du Processus de Bâle et du G20. Ils se fondent dans une large mesure sur la Data Bank de la BRI, qui comprend notamment des indicateurs économiques clés partagés par les banques centrales membres de la BRI.

Enfin, la BRI héberge la plateforme internationale de données (International Data Hub). Cette dernière regroupe des informations sur les établissements bancaires d'importance systémique mondiale (EBISm), qui sont stockées et analysées pour le compte d'un nombre restreint d'autorités de contrôle dans les juridictions participantes. Ce travail d'analyse permet aux superviseurs participants d'engager plus facilement le dialogue avec les établissements déclarants et d'enrichir les échanges entre les autorités prudentielles de différentes juridictions. La première phase de cette initiative, dirigée par le CSF et qui portait sur le risque de crédit encouru par les établissements, s'est achevée en 2013. La deuxième phase, couvrant la collecte de données relatives aux interdépendances de ces établissements en matière de financement, a pris fin en 2015. La troisième phase, qui sera déployée en 2017-2018, porte sur le recueil d'informations supplémentaires concernant les bilans consolidés des établissements déclarants, et l'amélioration du partage d'informations avec les institutions financières internationales qui détiennent un mandat de stabilité financière.

Statistiques de la BRI : www.bis.org/statistics

Autres domaines de coopération internationale

La BRI participe à d'autres forums internationaux, comme le G20, et collabore avec les principales institutions financières internationales, et notamment le Fonds monétaire international et le Groupe de la Banque mondiale. La BRI contribue aux activités des banques centrales et des groupements régionaux de banques centrales, en participant à leurs événements et en accueillant parfois des événements conjoints. Durant l'année écoulée, elle a co-organisé des événements ou collaboré avec des organisations régionales sur les thèmes suivants :

- CEMLA (Centre d'études monétaires pour l'Amérique latine) – régulation et contrôle bancaires ;
- EMEAP (Réunion des cadres des banques centrales de l'Asie de l'Est-Pacifique) – stabilité monétaire et financière, marchés financiers, et régulation et contrôle bancaires ;
- MEFMI (Institut de gestion macroéconomique et financière de l'Afrique orientale et australe) – gestion de réserves, régulation et contrôle bancaires, et systèmes de paiement et de règlement ;

- Centre de recherche et de formation du SEACEN (Banques centrales de l'Asie du Sud-Est) – régulation et contrôle bancaires, systèmes de paiement et de règlement, gouvernance des banques centrales et politique monétaire.

Services financiers

Le Département bancaire de la BRI propose une gamme étendue de services financiers conçus pour aider les banques centrales et autres autorités monétaires dans la gestion de leurs réserves et de favoriser la coopération internationale dans ce domaine. Quelque 140 institutions nationales, ainsi que plusieurs organisations internationales, y ont recours.

Sécurité et liquidité sont les qualités essentielles des services d'intermédiation de crédit de la BRI, qui s'appuient sur une rigoureuse gestion interne des risques. Des unités de contrôle indépendantes, placées sous l'autorité directe du Directeur général adjoint, assurent le suivi et le contrôle des risques. Une unité chargée de la Conformité assure le suivi des risques de conformité tandis que les risques financiers – risques de crédit, de liquidité et de marché – et opérationnels relèvent d'une unité de gestion des risques qui est également responsable de l'adoption d'une approche intégrée de la gestion des risques.

Deux salles de marché interconnectées assurent les services financiers de la Banque : l'une au siège, à Bâle, l'autre au Bureau de représentation pour l'Asie et le Pacifique, à Hong-Kong RAS.

Gamme des services

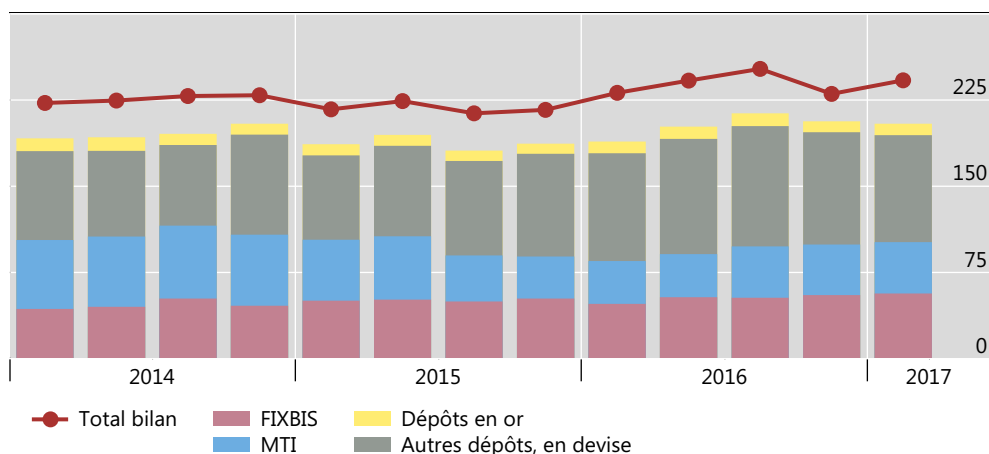
En tant qu'institution détenue et administrée par des banques centrales, la BRI est très au fait des besoins des gestionnaires de réserves de ces entités – en tout premier lieu, la sécurité et la liquidité, mais aussi la nécessité, en constante évolution, de diversifier leurs expositions. Pour répondre à ces impératifs, la BRI offre un large choix de placements, en termes de monnaies, d'échéances et de liquidité. En outre, la BRI accorde aux banques centrales des facilités de liquidité à court terme et leur octroie des crédits, généralement assortis de sûretés. Par ailleurs, elle assume des fonctions de mandataire (*trustee*) et d'agent détenteur de collatéraux dans le cadre d'opérations financières internationales.

La Banque propose des instruments négociables pour des échéances allant d'une semaine à cinq ans : placements à taux fixe (Fixed Rate Investments at the BIS – FIXBIS), obligations à taux fixe (Medium-Term Instruments – MTI) et produits comportant des caractéristiques optionnelles (MTI avec option de remboursement anticipé), qui peuvent être achetés ou vendus à la Banque durant les heures d'ouverture de sa salle de marché. Elle offre également des produits classiques à court terme (tels que comptes à vue/à préavis et dépôts à terme).

Au 31 mars 2017, les dépôts s'élevaient au total à 204 milliards de droits de tirage spéciaux (DTS), libellés en devises à hauteur d'environ 95 % et, pour le reste, en or (voir graphique).

Total du bilan et dépôts de la clientèle, par produit

En fin de trimestre ; en milliards de DTS



Chaque barre représente l'encours trimestriel des dépôts.

La Banque réalise des opérations de change et des transactions sur l'or pour le compte de sa clientèle, lui donnant ainsi accès à une ample liquidité de nature à faciliter le rééquilibrage des portefeuilles de réserves. Les services de change de la BRI incluent des opérations au comptant sur les monnaies principales et le DTS ainsi que des swaps, des opérations à terme de gré à gré (forwards), des options et des placements double-monnaie (Dual Currency Deposit – DCD). Les opérations sur or comprennent achats et ventes, comptes à vue, dépôts à terme, comptes assignés, mais aussi affinage et transfert physique d'or.

La BRI propose en outre des produits de gestion d'actifs disponibles sous deux formes : i) mandat spécifique de gestion de portefeuille conçu en fonction des préférences de chaque client ; ii) fonds commun de placement à capital variable (BIS Investment Pool – BISIP), permettant d'investir dans un lot d'actifs. La structure des BISIP est également utilisée pour le Fonds obligataire asiatique (ABF, Asian Bond Fund), créé à l'initiative de l'EMEAP (Executives' Meeting of East Asia-Pacific Central Banks, groupe régional de banques centrales) pour favoriser le développement des marchés d'obligations en monnaie locale. D'autres initiatives mises en place avec un groupe consultatif de banques centrales reposent également sur cette structure : un fonds en titres d'État américains indexés sur l'inflation (BISIP ILF1), un fonds souverain chinois en obligations domestiques (BISIP CNY), et un fonds souverain coréen en obligations domestiques (BISIP KRW).

Le Département bancaire de la BRI accueille aussi des réunions régionales ainsi que des séminaires et des ateliers portant sur des questions de gestion des réserves. Ces rencontres permettent aux gestionnaires de réserves de confronter leur savoir-faire et leur expérience, et favorisent le développement des compétences en matière de placement et de gestion des risques dans les banques centrales et institutions internationales. Le Département apporte également son soutien aux banques centrales aux fins du réexamen et de l'évaluation de leurs pratiques en matière de gestion des réserves.

Bureaux de représentation

La BRI dispose d'un Bureau de représentation pour l'Asie et le Pacifique (Bureau d'Asie), à Hong-Kong RAS, et d'un Bureau de représentation pour les Amériques (Bureau des Amériques), à Mexico. Ils favorisent la coopération et encouragent l'échange d'informations et de données dans chacune de ces régions en apportant leur soutien aux institutions régionales et aux comités sis à Bâle et en menant des activités de recherche. Ces bureaux organisent également des rencontres.

Bureau d'Asie

Le Comité consultatif Asie (CCAs) oriente les activités du Bureau d'Asie. Il est actuellement présidé par Graeme Wheeler, le Gouverneur de la Banque de Réserve de Nouvelle-Zélande. Outre son soutien aux activités de coopération et la réalisation de recherches, le Bureau d'Asie fournit des services bancaires aux autorités monétaires de la région. Enfin, c'est par son intermédiaire que l'Institut pour la stabilité financière (ISF) organise dans la région des réunions et séminaires spécialement adaptés aux priorités locales.

Le Bureau d'Asie a organisé huit réunions de haut niveau dans la région durant l'année écoulée, la plupart conjointement avec une banque centrale ou un groupe régional de banques centrales comme l'EMEAP ou le SEACEN. Il s'est agi de la réunion du Groupe de travail sur la politique monétaire en Asie, à Sydney en mai 2016 ; de la Conférence des chercheurs sur l'inclusion financière et les banques centrales, co-organisée à Cebu par la BRI et la banque centrale des Philippines en juin ; d'un atelier à Hong Kong, en août, sur le programme de recherche concernant l'impact des taux de change ; d'une conférence à Kuala Lumpur, en octobre, durant laquelle ont été présentés les résultats du programme du Bureau d'Asie sur les systèmes financiers et l'économie réelle ; du Séminaire de haut niveau SEACEN-BRI à Manille en septembre ; de la 11^{ème} Réunion sur les procédures opérationnelles de la politique monétaire, à Hong Kong en novembre ; et de deux réunions du Forum EMEAP-BRI sur les marchés financiers, l'un à Auckland en juin et l'autre à Beijing en décembre.

Bureau d'Asie : www.bis.org/about/repoffice_asia.htm

Bureau des Amériques

Les activités de coopération du Bureau sont menées sous l'égide du Comité consultatif Amériques (CCAm), lequel est actuellement présidé par Stephen S. Poloz, Gouverneur de la Banque du Canada. Le CCAm s'est réuni quatre fois durant l'année écoulée. La troisième table ronde des gouverneurs du CCAm et des responsables de grands établissements financiers de la région s'est tenue en octobre 2016 à Washington, sous l'égide de la Banque du Canada.

Les activités de coopération sont également organisées, au-delà de la recherche, dans le cadre de deux groupes fonctionnels. Le Groupe consultatif des directeurs des opérations (Consultative Group of Directors of Operations – CGDO) organise des téléconférences régulières permettant aux participants d'échanger leurs points de vue sur les opérations de banque centrale et l'évolution des marchés financiers. Un groupe d'étude du CGDO a établi un rapport sur la liquidité des changes dans la région des Amériques. Le Groupe consultatif des directeurs de la stabilité financière (Consultative Group of Directors of Financial Stability – CGDFS), qui traite de

questions relatives à la stabilité financière, a tenu sa réunion annuelle à Viña del Mar en septembre 2016, sous la houlette de la banque centrale du Chili.

En termes d'activités de sensibilisation, le Bureau des Amériques a co-organisé à Saint-Domingue avec le CEMLA une table ronde sur la mesure et les anticipations d'inflation et sur la politique monétaire. Un atelier sur la politique macroprudentielle a en outre été co-organisé avec la Banque interaméricaine de développement en novembre 2016 à Buenos Aires, sous la houlette de la banque centrale d'Argentine. Enfin, deux sessions ont été soutenues et organisées lors de la réunion annuelle de l'Association d'économie de l'Amérique latine et des Caraïbes (LACEA) à Medellín, en Colombie.

Bureau des Amériques : www.bis.org/about/repoffice_americas.htm

Gouvernance et administration de la BRI

La gouvernance et l'administration de la Banque sont assurées à trois grands niveaux : l'Assemblée générale des banques centrales membres, le Conseil d'administration et la Direction.

L'Assemblée générale des banques centrales membres

Soixante banques centrales et autorités monétaires sont actuellement membres de la BRI et disposent de droits de vote et de représentation aux assemblées générales. L'Assemblée générale ordinaire (AGO) se tient au plus tard dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice financier, fixée au 31 mars. L'AGO approuve le rapport annuel et les comptes de la Banque, décide du versement d'un dividende et choisit les commissaires-vérificateurs.

Banques centrales membres de la BRI

| | |
|---|--|
| Banque de Réserve de l'Afrique du Sud | Banque d'Indonésie |
| Banque d'Algérie | Banque centrale d'Irlande |
| Banque fédérale d'Allemagne | Banque centrale d'Islande |
| Banque d'Angleterre | Banque d'Israël |
| Autorité monétaire d'Arabie Saoudite | Banque d'Italie |
| Banque centrale de la République argentine | Banque du Japon |
| Banque de Réserve d'Australie | Banque de Lettonie |
| Banque nationale de la République d'Autriche | Banque de Lituanie |
| Banque nationale de Belgique | Banque centrale du Luxembourg |
| Banque centrale de Bosnie-Herzégovine | Banque nationale de la République de Macédoine |
| Banque centrale du Brésil | Banque centrale de Malaisie |
| Banque nationale bulgare | Banque du Mexique |
| Banque du Canada | Banque centrale de Norvège |
| Banque centrale du Chili | Banque de Réserve de Nouvelle-Zélande |
| Banque populaire de Chine | Banque des Pays-Bas |
| Banque de la République de Colombie | Banque centrale de Réserve du Pérou |
| Banque de Corée | Banque centrale des Philippines |
| Banque nationale croate | Narodowy Bank Polski (Pologne) |
| Danmarks Nationalbank (Danemark) | Banque du Portugal |
| Banque centrale des Émirats arabes unis | Banque nationale de Roumanie |
| Banque d'Espagne | Banque centrale de la Fédération de Russie |
| Banque d'Estonie | Banque nationale de Serbie |
| Conseil des gouverneurs du Système de Réserve fédérale (États-Unis) | Autorité monétaire de Singapour |
| Banque centrale européenne | Banque nationale de Slovaquie |
| Banque de Finlande | Banque de Slovénie |
| Banque de France | Banque de Suède |
| Banque de Grèce | Banque nationale suisse |
| Autorité monétaire de Hong-Kong | Banque nationale tchèque |
| Banque centrale de Hongrie | Banque de Thaïlande |
| Banque de Réserve de l'Inde | Banque centrale de la République de Turquie |

Conseil d'administration de la BRI

Le Conseil d'administration détermine la stratégie et les grandes orientations de la politique de la BRI, exerce sa haute surveillance sur la Direction et remplit les missions qui lui sont expressément attribuées par les Statuts de la Banque. Le Conseil se réunit au moins six fois par an.

Conformément à l'Article 27 des Statuts de la Banque, le Conseil d'administration peut compter jusqu'à 21 membres, dont six administrateurs d'office qui sont les gouverneurs des banques centrales d'Allemagne, de Belgique, des États-Unis, de France, d'Italie et du Royaume-Uni. Tout administrateur d'office peut nommer comme suppléant un autre membre de la même nationalité. Neuf gouverneurs d'autres banques centrales membres peuvent être élus au Conseil⁷. Le Conseil élit parmi ses membres un Président, pour une période de trois ans, et peut élire un Vice-Président. L'actuel Président du Conseil est Jens Weidmann, Président de la Banque fédérale d'Allemagne.

Modification de l'Article 27 des Statuts de la BRI concernant la composition du Conseil d'administration

Lors de sa réunion du 12 septembre 2016, le Conseil d'administration de la BRI a décidé de convoquer une Assemblée générale extraordinaire (AGE) le 7 novembre 2016 afin d'adopter, entre autres amendements, les modifications suivantes de l'Article 27 des Statuts de la Banque :

- une réduction de 21 à 18 du nombre total d'administrateurs, pour améliorer encore le fonctionnement du Conseil ;
- une réduction de six à un du nombre des administrateurs nommés par les six administrateurs d'office (article 27, alinéa 2) Il a été convenu que le Président de la Banque de Réserve fédérale de New York serait nommé.
- l'augmentation, par conséquent, de neuf à 11, du nombre d'administrateurs élus.

La réduction de six à un des administrateurs nommés visait à assurer une représentation plus équilibrée de l'Europe et des autres régions. Cette évolution, de même que l'augmentation du nombre d'administrateurs élus, devait en outre permettre une composition plus flexible du Conseil.

Le 7 novembre 2016, l'AGE des actionnaires de la BRI a adopté les modifications de l'Article 27 (ainsi que des Articles 28 et 29).^①

L'article 27 figure parmi les quelques articles dont la modification nécessite l'approbation des « Gouvernements signataires de la Convention du 20 janvier 1930 » (Allemagne, Belgique, France, Italie, Royaume-Uni et Suisse). Ces gouvernements ont donc été contactés après l'AGE et, par une lettre datée du 3 mai 2017, le gouvernement suisse a informé la BRI que le nouvel Article 27 avait été approuvé par l'ensemble des six gouvernements.

Lors de sa réunion du 8 mai 2017, le Conseil d'administration de la BRI a également décidé que le nouvel Article 27 entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 2019, date à laquelle les mandats en cours des administrateurs nommés en vertu de l'Article 27, alinéa 2 auraient expiré.

^① Les modifications des Articles 28 et 29 des Statuts de la BRI sont de nature plus technique. La modification de l'Article 28 a trait à la possibilité d'élire un nouvel administrateur pour un mandat plein de trois ans, plutôt que pour la période restante du mandat de son prédécesseur. L'Article 29, selon lequel il était souhaitable que les administrateurs résident en Europe, a quant à lui été supprimé (cette disposition étant obsolète).

⁷ En outre, un membre du Comité économique consultatif assiste, à tour de rôle, en qualité d'observateur, aux réunions du Conseil de la BRI.

Quatre comités consultatifs, constitués en application de l'article 43 des Statuts, aident le Conseil à mener sa mission à bien.

- Le Comité administratif examine les domaines clés de l'administration de la Banque, comme le budget et les dépenses, la politique des ressources humaines et les technologies de l'information. Il se réunit au moins quatre fois par an. Son président est Haruhiko Kuroda.
- Le Comité d'audit s'entretient avec les auditeurs internes et externes ainsi qu'avec l'unité Conformité. Il a notamment pour fonction d'examiner les questions liées aux systèmes de contrôle interne de la Banque et à la communication financière. Présidé par Stephen S. Poloz, il se réunit au moins quatre fois par an.
- Le Comité des activités bancaires et de la gestion des risques examine et évalue les objectifs financiers de la Banque, le modèle opérationnel applicable à ses activités bancaires et ses dispositifs de gestion des risques. Le Comité se réunit au moins une fois par an. Son président est Stefan Ingves.
- Le Comité des nominations est chargé de nommer les membres du Comité exécutif de la BRI. Il se réunit en tant que de besoin. Le Président du Conseil, Jens Weidmann, en assure la présidence.

In memoriam

C'est avec une profonde tristesse que la Banque a appris les décès de :

- Luc Coene, le 5 janvier 2017, à l'âge de 69 ans. Ancien Gouverneur de la Banque nationale de Belgique (2011-2015), M. Coene a été administrateur de la BRI entre avril 2011 et mars 2015. Il avait de nouveau été nommé administrateur de la BRI en janvier 2016. Luc Coene avait en outre présidé le Comité d'Audit de la BRI entre 2013 et 2015.
- Hans Tietmeyer, le 27 décembre 2016, à l'âge de 85 ans. M. Tietmeyer avait été Président de la Banque fédérale d'Allemagne (1993-1999) et administrateur de la BRI d'octobre 1993 à décembre 2010. Il avait présidé le Comité consultatif de la BRI, remplacé ensuite par le Comité administratif de la BRI (2003-2010), ainsi que le Comité d'Audit de la BRI (2003-2007). Il avait été vice-Président de la Banque de 2003 à 2010.
- Carlo Azeglio Ciampi, le 16 septembre 2016, à l'âge de 95 ans. M. Ciampi avait été Gouverneur de la Banque d'Italie (1979-1993) et administrateur de la BRI de novembre 1979 à avril 1993. Il avait de nouveau été administrateur de la BRI de juillet 1994 à mai 1996, période durant laquelle il était également vice-Président de la Banque.

Conseil d'administration de la BRI⁸

Président du Conseil d'administration : Jens Weidmann, Francfort-sur-le-Main
Mark Carney, Londres
Agustín Carstens, Mexico
Andreas Dombret, Francfort-sur-le-Main
Mario Draghi, Francfort-sur-le-Main
William C. Dudley, New York
Ilan Goldfajn, Brasília
Stefan Ingves, Stockholm
Thomas Jordan, Zurich
Klaas Knot, Amsterdam
Haruhiko Kuroda, Tokyo
Anne Le Lorier, Paris
Fabio Panetta, Rome
Urjit R. Patel, Mumbai
Stephen S. Poloz, Ottawa
Jan Smets, Bruxelles
François Villeroy de Galhau, Paris
Ignazio Visco, Rome
Pierre Wunsch, Bruxelles
Janet L. Yellen, Washington
Zhou Xiaochuan, Pékin

Suppléants

Jon Cunliffe, Londres
Stanley Fischer, Washington
Jean Hilgers, Bruxelles
Paolo Marullo Reedtz, Rome
Marc-Olivier Strauss-Kahn, Paris
Joachim Wuermeling, Francfort-sur-le-Main

Direction de la BRI

La Direction de la BRI est placée sous l'autorité du Directeur Général, qui est responsable devant le Conseil d'administration de la conduite des activités de la Banque. Le Directeur Général est assisté par le Directeur Général Adjoint et conseillé par le Comité exécutif, qu'il préside et qui comprend également le Directeur Général Adjoint, les chefs des trois départements de la BRI – Secrétariat général, Département bancaire et Département monétaire et économique –, le Conseiller économique et Chef de la recherche, et le Directeur juridique. Les autres hauts responsables sont les chefs adjoints des départements, le Président de l'Institut pour la stabilité financière et le Chef de la gestion des risques.

| | |
|---|-----------------------------|
| Directeur Général | Jaime Caruana |
| Directeur Général Adjoint | Luiz Awazu Pereira da Silva |
| Secrétaire Général, chef du Secrétariat général | Monica Ellis |

⁸ Au 1^{er} juin 2016. Cette liste inclut l'observateur tournant susmentionné.

| | |
|--|-----------------------|
| Chef du Département bancaire | Peter Zöllner |
| Chef du Département monétaire et économique | Claudio Borio |
| Conseiller économique et Chef de la recherche | Hyun Song Shin |
| Directeur juridique | Diego Devos |
| Chef Adjoint du Département bancaire | Jean-François Rigaudy |
| Chef Adjoint du Département monétaire et économique | Dietrich Domanski |
| Secrétaire Général Adjoint | Bertrand Legros |
| Président de l'Institut pour la stabilité financière | Fernando Restoy |
| Chef de la Gestion des risques | Jens Ulrich |

Conformité

Le Conseil d'administration et la Direction attachent la plus grande importance à la conformité. La charte de conformité de la Banque, adoptée par le Conseil en 2005 et disponible sur le site internet de la Banque, appelle l'institution et ses employés à exercer leurs activités conformément aux plus hauts standards de l'éthique et à toutes les législations et réglementations en vigueur, ainsi qu'en respect des règles, politiques et procédures internes. Le Chef Conformité est à la tête d'une unité indépendante de conformité et aide la Direction à identifier et régler les problèmes de conformité, ainsi qu'à orienter et former les employés dans ce domaine. Il rend compte au Directeur général adjoint et a un accès direct au Comité d'audit.

Politique budgétaire de la BRI

La Direction prépare le budget annuel des dépenses de la BRI sur la base d'un plan d'ensemble conforme aux orientations stratégiques et au cadre financier convenu avec le Conseil d'administration de la Banque. Dans ce contexte, les différentes divisions font part de leurs plans détaillés et de leurs besoins en termes de ressources. La confrontation des plans d'activité, objectifs et ressources nécessaires aboutit à un projet de budget, qui doit être approuvé par le Conseil. Le budget distingue les frais d'administration des dépenses d'investissement.

En 2016/17, les frais d'administration de la Banque se sont montés à 275,4 millions de CHF⁹, dont 71 % ont concerné les dépenses de personnel, Direction comprise (rémunérations, retraites, assurance santé et accidents). De nouveaux postes ont été créés durant l'exercice conformément au programme d'activité de la Banque, qui a mis l'accent sur la recherche économique, le Processus de Bâle et la gestion des risques de cyber-sécurité. En outre, 27 % des frais d'administration ont relevé des « dépenses de bureau et dépenses diverses », dont les technologies de l'information, les bâtiments et équipements, et les coûts d'exploitation généraux.

⁹ Le budget de la Banque inclut les coûts de ses accords en matière de prestations postérieures à l'emploi, sur une base au comptant. Les dépenses opérationnelles figurant dans les états financiers annuels de la Banque intègrent ces coûts, conformément à l'IAS 19. Les dépenses IAS 19 inscrites au budget d'un exercice financier donné sont fonction d'évaluations actuarielles à la clôture de l'exercice précédent (au 31 mars), lesquelles ne sont finalisées qu'en avril, soit après que le budget a été fixé par le Conseil. Toute charge IAS 19 supplémentaire est donc traitée hors du périmètre budgétaire. Les frais administratifs totaux de l'année 2016/17 ont inclus les dépenses administratives comprises dans le budget de 291 millions de CHF, ainsi que des charges IAS 19 supplémentaires de 83,1 millions de CHF.

Les dépenses d'investissement peuvent varier notablement d'un exercice à l'autre en fonction des projets en cours. En 2016/17, les dépenses d'investissement ont atteint 25,2 millions de CHF, dont 60 % liés aux investissements informatiques et 40 %, aux bâtiments et équipements.

Politique de rémunération de la BRI

À la fin de l'exercice 2016/17, la Banque employait 633 agents¹⁰ provenant de 61 pays. Les postes des agents de la BRI sont classés en différentes catégories, chacune associée à une bande de rémunération. À l'intérieur de chaque bande, l'évolution du traitement d'un agent est fondée sur la performance.

Tous les trois ans, une enquête approfondie est menée afin de comparer la grille des traitements de la BRI avec celle d'institutions et de segments de marché similaires, les ajustements intervenant au 1^{er} juillet de l'année suivante. De manière à attirer des personnes hautement qualifiées, la Banque se réfère à la moitié supérieure des salaires du marché. L'analyse tient compte des différents taux d'imposition applicables aux rémunérations servies par les institutions considérées.

Entre deux enquêtes, la structure des traitements est ajustée au 1^{er} juillet sur la base du taux d'inflation en Suisse et de l'évolution moyenne pondérée des salaires, en termes réels, dans les pays avancés. Au 1^{er} juillet 2016, cet ajustement a ainsi donné lieu à une hausse de 0,28 % de la grille des traitements.

Les traitements des membres de la Direction de la Banque sont également réexaminés périodiquement et comparés avec la rémunération offerte, pour des niveaux équivalents, dans des institutions et segments de marché similaires. Au 1^{er} juillet 2016, la rémunération annuelle des hauts responsables, hors indemnité d'expatriation, s'établissait à 732 260 CHF pour le Directeur Général¹¹ ; 619 600 CHF pour le Directeur Général Adjoint ; et 563 270 CHF pour les chefs de département.

Les agents de la BRI bénéficient d'une assurance maladie et accidents contributive ainsi que d'un régime de retraite contributif à prestations définies. Ont droit, en outre, à une indemnité d'expatriation les agents travaillant au siège – membres de la Direction compris – qui sont recrutés à l'étranger et n'ont pas la nationalité suisse ; ils peuvent également prétendre à une indemnité de scolarité pour leurs enfants, sous réserve de certaines conditions.

La rémunération des membres du Conseil d'administration est approuvée par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque, des ajustements étant envisagés chaque année. La rémunération fixe totale du Conseil d'administration atteignait 1 147 128 CHF au 1^{er} avril 2017. En outre, les administrateurs du Conseil bénéficient de jetons de présence pour chaque réunion du Conseil à laquelle ils participent. Dans l'hypothèse où les administrateurs sont tous présents à l'ensemble des séances, le total annuel de ces jetons de présence est de 1 068 240 CHF.

¹⁰ Cet effectif représentait 610,3 postes en équivalent temps plein. À la fin de l'exercice 2015/16, la Banque employait 632 agents, soit 602,1 équivalents temps plein. Les postes dans les organisations hébergées et non financées par la BRI portent le nombre d'agents à 689 pour l'exercice 2016/17, contre 683 pour l'exercice précédent.

¹¹ Le Directeur Général bénéficie également d'une indemnité de représentation et d'un régime de retraite particulier.

Activités et résultats financiers

Bilan de la Banque

Le bilan de la Banque a augmenté de 10,9 milliards de DTS, après une hausse de 14,5 milliards de DTS sur l'exercice précédent. Le bilan au 31 mars 2017 s'élevait à 242,2 milliards de DTS.

Les dépôts, provenant essentiellement des banques centrales, représentent la majeure partie du passif de la Banque. Les apports de la clientèle sont libellés en monnaies à hauteur d'environ 95 % et, pour le reste, en or. Ils se chiffraient à 204,4 milliards de DTS au 31 mars 2017, contre 189,0 milliards de DTS au 31 mars 2016.

Les dépôts en monnaies s'élevaient à 194,4 milliards de DTS au 31 mars 2017, soit une hausse de 15,7 milliards de DTS par rapport à l'exercice précédent. La composition par monnaie des dépôts est restée stable, avec 76 % des dépôts libellés en dollars, 11 % en euros et 6 % en livres sterling. À 9,9 milliards de DTS au 31 mars 2017, les dépôts en or ont baissé de 0,3 milliard de DTS par rapport à l'exercice précédent.

Les fonds provenant des dépôts de la clientèle sont investis dans des actifs gérés prudemment. Au 31 mars 2017, les actifs étaient composés à 39 % d'obligations (notamment d'État) et de bons du Trésor. Les soldes des comptes à vue (principalement auprès des banques centrales) représentaient 20 % des actifs, les accords de prise en pension (ayant essentiellement des emprunts souverains pour garanties) atteignaient 18 % des actifs, tandis que l'or et les prêts d'or comptaient pour 11 % des actifs. Les avoirs en or comprenaient les 103 tonnes d'or du portefeuille d'investissement de la Banque.

Résultats financiers

En 2016/17, la Banque a réalisé un bénéfice net de 828 millions de DTS, soit une hausse de 415 millions de DTS par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est due à trois principaux facteurs.

Premièrement, le produit d'intérêt et de réévaluation, à 1 034 millions de DTS, a augmenté de 508 millions de DTS par rapport à l'exercice précédent, sous l'effet d'une hausse du produit d'intérêt des portefeuilles bancaires en monnaies à la faveur des éléments suivants : a) en 2016/17, les dépôts moyens en monnaie ont dépassé de 20 milliards de DTS ceux de 2015/16. L'augmentation des volumes a contribué au bénéfice additionnel ; b) les profits d'intermédiation réalisés durant l'année ont été supérieurs à ceux de l'exercice précédent, en raison essentiellement d'une hausse des bénéfices en période d'accroissement des primes de swaps cambistes ; c) les écarts par rapport au Libor sur les emprunts d'État et autres titres, dans les portefeuilles bancaires en monnaies, se sont resserrés durant l'année, donnant lieu à une plus-value contrairement aux pertes de valorisation enregistrées en 2015/16, lorsque les écarts par rapport au Libor s'étaient élargis.

Deuxièmement, la plus-value sur les cessions de titres disponibles à la vente (49 millions de DTS) s'est révélée inférieure de 30 millions de DTS à celle de l'exercice précédent. Ces gains sont issus du rééquilibrage des portefeuilles pour refléter leur indice de référence. En 2016/17, ils ont baissé avant tout en raison de l'augmentation de la courbe des rendements américains.

Troisièmement, la plus-value sur les ventes d'actifs de placement en or (23 millions de DTS) s'est révélée inférieure de 61 millions de DTS à celle de l'exercice précédent. De fait, seule une tonne d'or a été vendue en 2016/17, contre quatre tonnes en 2015/16.

Le total du résultat global de la Banque reflète également trois changements de valorisation, reflétés directement dans les fonds propres. D'abord, la variation nette de réévaluation des titres disponibles à la vente (-164 millions de DTS) inclut les pertes de réévaluation due à l'augmentation des courbes des rendements des DTS (USD, notamment) et la réalisation de gains de 49 millions de DTS. L'année précédente, sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt, les gains avaient été de 17 millions de DTS. Ensuite, la variation nette de réévaluation des actifs de placement en or (111 millions de DTS) reflète une hausse de 4,6 % du cours de l'or, en partie contrebalancée par la vente de placements en or pour 23 millions de DTS. L'année précédente s'était caractérisée par une perte de valorisation de 36 millions de DTS, le cours de l'or ayant moins augmenté (1,9 % seulement) et les ventes d'or ayant été plus importantes (tout comme les gains réalisés). Enfin, la variation de valorisation tient à la réévaluation actuarielle des obligations de la Banque au titre des prestations définies postérieures à l'emploi. Celle-ci s'est traduite par un gain de 64 millions de DTS, du fait essentiellement de l'augmentation de la valeur des actifs de fonds de pension. L'année précédente avait été marquée par une perte de 162 millions de DTS, les actifs de fonds de pension ayant diminué et le taux d'actualisation IAS 19 ayant été abaissé.

À la clôture de l'exercice 2016/17, le total du résultat global de la Banque s'élevait à 839 millions de DTS (2015/16 : 231 millions de DTS).

Affectation et répartition du bénéfice

Dividende proposé

La politique de dividende la Banque tient compte des exigences en termes de fonds propres et de ratio de levier. Elle prévoit un dividende ordinaire durable, qui s'accroît de 10 DTS par action chaque année, ainsi qu'un dividende supplémentaire, qui est décidé ex post, en tenant compte de la nécessité de maintenir l'effet de levier et les fonds propres économiques dans les limites voulues. En conformité avec la politique de dividende de la BRI, il a été proposé de verser un dividende ordinaire de 225 DTS par action, assorti d'un dividende supplémentaire de 75 DTS par action. Le dividende étant payable sur 558 125 actions, son total s'élèvera à 167,4 millions de DTS.

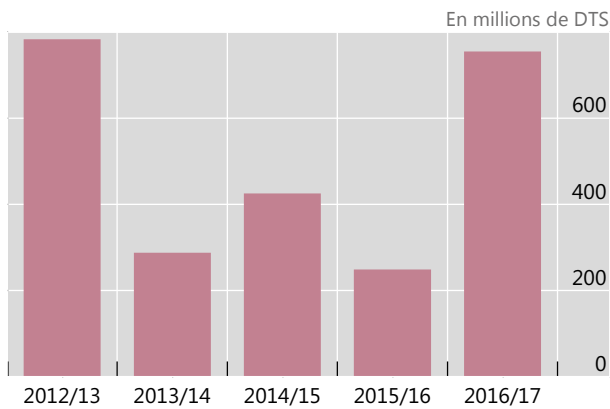
Proposition d'affectation du bénéfice net pour 2016/17

En application de l'Article 51 des Statuts de la BRI, le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale d'affecter comme suit le bénéfice net de 827,6 millions de DTS :

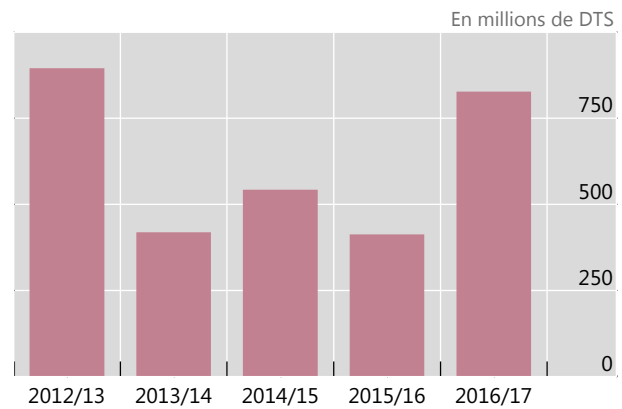
- a) 167,4 millions de DTS au paiement d'un dividende de 300 DTS par action ;
- b) 33,0 millions de DTS à transférer au Fonds de réserve générale ;
- c) 627,2 millions de DTS, soit le reliquat du bénéfice disponible, à transférer au Fonds de réserve libre.

Récapitulatif des cinq derniers exercices

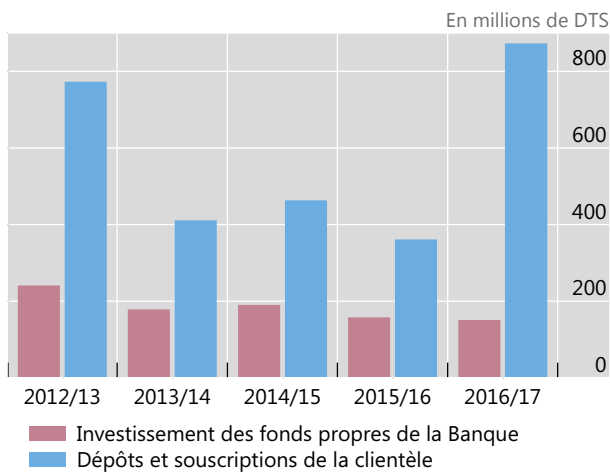
Bénéfice d'exploitation



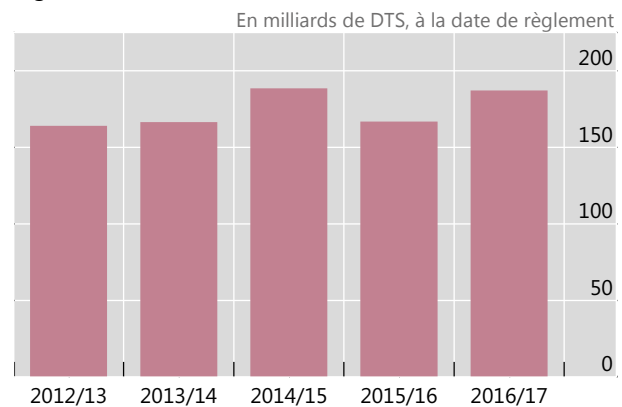
Bénéfice net



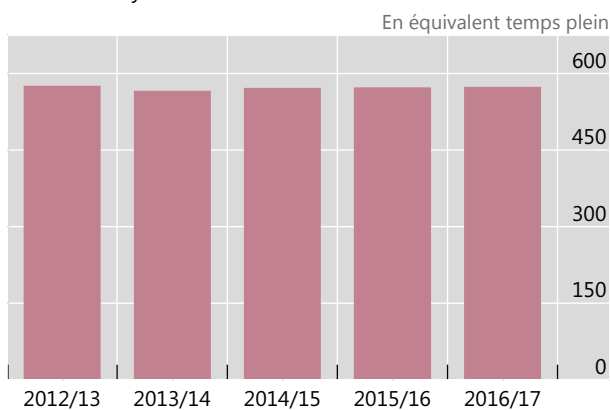
Produit d'intérêts et de réévaluation



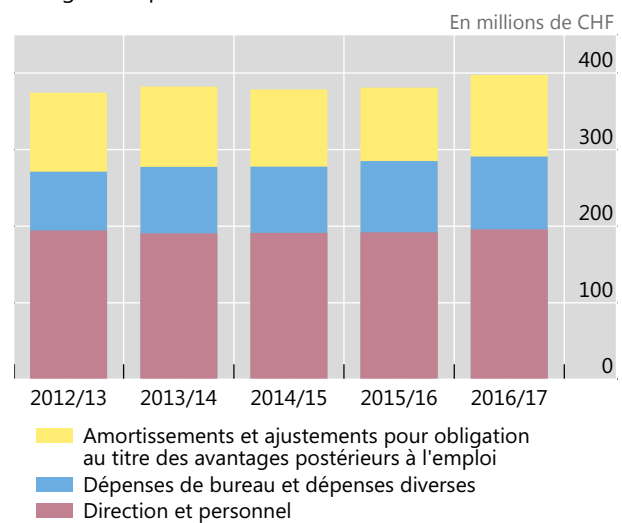
Dépôts en monnaies (moyenne sur la base de la date de règlement)



Effectifs moyens



Charges d'exploitation



Commissaires-vérificateurs indépendants

Sélection des commissaires-vérificateurs

Conformément à l'Article 46 des Statuts de la BRI, l'Assemblée générale ordinaire est invitée à nommer les commissaires-vérificateurs pour l'année suivante et à fixer leur rémunération. La Banque a pour politique de renouveler régulièrement ses auditeurs. L'exercice clos au vendredi 31 mars 2017 a constitué la cinquième année du mandat du cabinet d'audit Ernst & Young.

Rapport des commissaires-vérificateurs

Le cabinet Ernst & Young a dûment vérifié les états financiers de la BRI et confirmé que ces états donnaient une présentation sincère et régulière de la situation financière de la Banque au vendredi 31 mars 2017, des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date. Le rapport d'Ernst & Young figure à la suite de la section *Financial Statements* dans la version anglaise originale du présent Rapport annuel.